



Pierre Lumbi, président en exercice du G7

SITUATION POLITIQUE

Le G7 réitère
l'appel à l'unité
de l'opposition

Au cours d'une conférence de presse tenue, le 28 janvier, à Kinshasa le président en exercice du G7, Pierre Lumbi Okongo, a, une fois de plus, appelé à l'unité de l'opposition afin de faire le contrepoids face à la volonté de la majorité présidentielle de conserver le pouvoir en RDC. Il s'est dit convaincu que l'année 2018 doit être celle des élections générales en RDC.

La plate-forme dit fonder son assurance sur la réponse réservée par le peuple congolais, dans plusieurs parties du pays, à l'appel des laïcs catholiques lors

des marches du 31 décembre 2017 et du 21 janvier.

Le G7 juge fondée la décision du gouvernement belge de ne plus coopérer avec les autorités de Kinshasa et s'est félicité de l'attitude des partenaires extérieurs de la RDC, « qui ont unanimement condamné les tueries et autres violences exercées sur des citoyens, marchant avec des bibles, des chapelets, des rameaux de paix, etc ».

Page 3

CHOLÉRA

Kinshasa n'a plus enregistré
de décès depuis deux semaines

L'épidémie que connaît la ville capitale dans ses vingt-six zones de santé sur les trente-cinq semble être maîtrisée sur le terrain, selon le directeur du Programme national d'élimination du choléra et des autres maladies diarrhéiques (Pnéchol-MD), le Pr Didier Bompangue. Il a confirmé que cela fait plus de deux semaines que plus personne n'est décédé des suites du choléra à Kinshasa. Malgré l'apparition de quelques cas isolés dans différentes zones de santé de la ville, la situation globale de l'épidémie s'est stabilisée.

Cette réduction de décès dus au choléra est, en grande partie, le fruit de la sensibilisation, parce que dès la notification du premier cas à Kinshasa, le 25 novembre 2017, les acteurs communautaires se sont relayés tous les jours pour s'assurer de la bonne diffusion des messages dans toutes les zones prioritaires de la ville.

Page 4



La lutte contre le choléra sur la bonne voie

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET UNIVERSITAIRE

Stève Mbikayi met un terme aux taux parallèles
dans les universités

Réagissant à la situation observée dans les universités du secteur public avec l'existence des multiples taux pour le paiement des frais académiques, le ministre de l'Enseignement supérieur et universitaire, Stève Mbikayi, a tapé du poing sur la table. Il a fixé le taux à 920 FC pour un dollar. Cela, a-t-il noté, va permettre de mettre tous les étudiants sur le même pied d'égalité et d'éviter un effet d'entraînement de mécontentement des étudiants.

Aussi le ministre a-t-il précisé que le trop perçu des étudiants ayant déjà payé plus doit être considéré comme une avance sur la deuxième tranche des frais académiques. Cette nouvelle décision ne met pas les universités du secteur public à l'abri des échauffourées entre les étudiants et les corps académiques.



Stève Mbikayi, ministre de l'Enseignement supérieur et universitaire

INTERVIEW

Achille Bondo : « Nous avons
besoin d'une diplomatie de paix
pour développer l'économie
et le commerce en RDC »

Dans un entretien accordé au quotidien *Le Courrier de Kinshasa*, en marge de la conférence tenue à l'Église du Christ au Congo, l'économiste et chrétien engagé, Achille Bondo, a plaidé pour une diplomatie de paix, capable de mieux sécuriser le pays. « Nous avons besoin d'une diplomatie de paix dans les domaines de l'économie et du commerce. Il est important de promouvoir l'image du pays mais également nos valeurs », a-t-il dit.

Pour le secteur minier en particulier, a-t-il ajouté, il est important que l'État conserve une concession minière stratégique pour continuer à intervenir dans le secteur et ne pas se contenter d'un simple rôle de collecteur d'impôt. On ne peut pas tout mettre à la disposition des privés.

Page 3

ÉDITORIAL

L'étrange affaire ...

Il y a longtemps, bien longtemps que nous posons dans les colonnes de ce quotidien la question suivante sans jamais recevoir de réponse : qui finance les associations françaises dites « de défense des droits de l'homme » dont l'une des cibles majeures est constituée par les dirigeants de trois pays d'Afrique centrale au nombre desquels figure le Congo ? Acteur principal de l'affaire dite des « biens mal acquis », l'avocat William Bourdon, qui a fondé Sherpa et qui est l'avocat de Transparency International, n'a jamais répondu à cette question préférant attaquer en diffamation ceux qui tentaient, comme nous, d'y répondre plutôt que de faire la lumière, toute la lumière sur les fonds mis à sa disposition pour mener de telles actions.

Or, voici qu'il y a quelques heures, l'un des médias écrits qui tient en France le haut du pavé, «Le Journal du dimanche», a levé un coin du voile en publiant une enquête pour le moins explosive sous le titre : « L'étrange affaire mauritanienne de Sherpa ». Illustré par une photo du juriste prise dans les couloirs du Tribunal de grande instance de Paris, le 27 octobre, ce papier traite de l'attitude pour le moins ambiguë de Sherpa dans une sombre affaire financière qui oppose le président mauritanien, Ould Abdel Aziz, à l'un des hommes les plus riches de son pays, Mohammed Ould Bouamato. Lequel « figure aussi, comme le précise «Le Journal du dimanche», parmi les généreux donateurs de Sherpa, dont la liste reste confidentielle, même si le nom du financier Georges Soros a déjà été cité ».

Visiblement bien renseigné, le journaliste raconte que les douaniers mauritaniens ont saisi à la frontière avec le Sénégal une voiture dans laquelle se trouvaient « deux ordinateurs, quatre téléphones portables et de nombreux documents ». Avec cette précision : « Sont saisis 11 802 e-mails, des ordres de virement à destination de M° Bourdon et de l'un de ses confrères correspondant au versement d'honoraires et d'autres mouvements de fonds plus occultes, à destination du Maroc via une société enregistrée en Mauritanie, la Soframa ».

Il va de soi que l'avocat français se défend d'une telle accusation en affirmant que « le dossier est entièrement trafiqué ». Mais l'information donnée par le grand média français est suffisamment étayée pour donner enfin à la justice française une raison sérieuse de se pencher sur les activités de Sherpa et de celui qui l'a fondée, sur les personnalités et les lobbies qui financent l'association, sur les raisons qui ont conduit cette ONG à centrer ses actions judiciaires contre les dirigeants de trois pays d'Afrique centrale, sur les motivations réelles de ces actions, bref sur la partie immergée de l'iceberg. Le fera-t-elle ?

Les Dépêches de Brazzaville

MÉDIAS

Communication et santé en RDC au centre d'un colloque

Le forum, organisé la semaine dernière, à Kinshasa, par la faculté de la communication sociale de l'université catholique du Congo, avait pour but de relever l'importance des masses médias dans la sensibilisation à la lutte contre certaines pathologies.

La rencontre s'est tenue sur le thème principal « Communication et santé en RDC: contraintes et efficacités des pratiques communicationnelles ». L'assistance, en majorité étudiante, a suivi des exposés sur différentes thématiques, dont celui de Peggy Wabeno, membre du Réseau des journalistes amis de l'enfant (RJAE), et celui de Bibiche Mwika, coordinatrice du RJAE. Ces deux intervenantes s'occupent spécialement de la rubrique santé dans leurs organes de presse respectifs et ont expliqué à l'assistance l'importance des médias de masse dans le domaine de la santé.

Journaliste à «Top Congo», Peggy Wabeno a expliqué que les médias de masse, notamment la télévision et la radio, servent à « communiquer dans le but de changer le comportement de la population ». Mettant l'accent sur la façon dont ces médias sont utilisés dans la sensibilisation à la lutte contre différentes maladies telles le paludisme, le choléra, les maladies sexuellement transmissibles et le VIH qui rongent la société, elle a fait savoir que grâce à ces organes de presse, la population a pu s'approprier, par exemple, l'utilisation de la moustiquaire imprégnée. S'appuyant sur sa propre expérience de journaliste à la radio, Peggy Wabeno a précisé que cette communication de masse sert de prévention à plusieurs maladies. Pour communiquer efficacement, pense-t-elle, il faut avant tout choisir une thématique claire à expliquer, sélectionner une cible, se sourcer et avoir une documentation fiable pour transmettre efficacement une information liée à une maladie. « Au finish, on vise à obtenir un changement de comportement de la part de la population », a-t-elle affirmé. Pour sa part, Bibiche Mwika, journaliste à la télévision «Digital Congo» et animatrice de l'émission de



Bibiche Mwika et Peggy Wabeno

santé «Diagnostic», a commencé son intervention en circonscrivant le colloque. Pour elle, il s'agit de permettre à la population de savoir comment prévenir certaines pathologies. La coordinatrice du RJAE a soutenu que les masses médias sont un moyen efficace pour atteindre toutes les couches de la population face une maladie. Elle a laissé entendre que la RDC compte un grand nombre d'enfants âgés de 0 à 5 ans qui souffrent de la malnutrition chronique, de la malnutrition aiguë sévère et la ville de Kinshasa est touchée par le choléra dans vingt-six zones de santé sur les trente-cinq qu'elle compte.

Face à cette situation, a-t-elle dit, les médias de masse permettent justement « d'éveiller la communauté sur les mesures d'hygiène à observer, le comportement responsable à adopter et le plaidoyer à faire auprès des décideurs et bailleurs de fonds pour renverser la tendance ».

Bibiche Mwika s'est également appesantie sur les différentes formes de communication, dont celle dite de plaidoyer, de changement de comportement et marketing social, en vue de faire adhérer toute la communauté à une seule cause, celle de prévenir les maladies par l'adoption d'un comportement responsable. Elle a aussi partagé son expérience dans le domaine de santé.

Aline Nzuzi

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE-

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions : Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Secrétaire des rédactions adjoint : Christian Brice Elion
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nounou
Service Société : Parfait Wilfried Dou-niama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Jean Kodila
Service Économie : Quentin Loubou, Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampou-

la (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
ÉDITION DU SAMEDI : Meryll Mezath
(Rédactrice en chef), Duryl Emilia Gankama, Josiane Mambou Loukoula

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya n°1430, commune de la Gombe / Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Adrienne Londole
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Commercial Brazzaville : Errhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Mumbelé Ngon

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

iCoordonnateur Général : Rachyld Badila
Coordonnateur Adjoint du suivi des Services Généraux : Jules César Olebi
Chef de section électricité et froid : Siméon Ntsayouolo
Chef de section transport: Jean Bruno Ndokagnia
Assistante : Sylvia Addhas
DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)
Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Gues-

so, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émile Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Gues-so, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo / Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

INTERVIEW

Achille Bondo : « Nous avons besoin d'une diplomatie de paix pour développer l'économie et le commerce en RDC »

L'économiste et chrétien engagé a présenté au public son dernier ouvrage intitulé « Document des stratégies pour la gestion des ressources naturelles en RDC ». Dans notre dernière livraison, nous avons présenté les nombreuses propositions de l'auteur, dont l'instauration d'un Pacte de gestion des ressources naturelles pour impliquer davantage tous les Congolais dans cette démarche. En marge de la conférence tenue à l'Église du Christ au Congo, Le Courrier de Kinshasa l'a approché pour obtenir toute la lumière possible sur les étapes restantes après la première communication devant les médias, les mécanismes d'approche du monde politique et la place de nombreux pays voisins, dont certains sont accusés d'être impliqués directement dans l'exploitation illégale des minerais du pays. Achille Bondo plaide pour une diplomatie de paix, capable de mieux sécuriser le pays.

Le Courrier de Kinshasa (L.C.K.) : Votre « Document » préconise une petite révolution dans la manière de gérer nos richesses nationales. Mais par où commencer, car le projet paraît trop complexe pour être mis en œuvre ? Achille Bondo (A.B.) : Nous n'allons pas tout embrasser en même temps. Il faut une démarche ordonnée et des projets pilotes dans différents secteurs ainsi ciblés : forêts, agriculture, énergies, mines... Pour le secteur minier en particulier, nous jugeons important que l'État conserve une concession minière stratégique pour continuer à intervenir dans le secteur et ne pas se contenter d'un simple rôle de collecteur d'impôt. On ne peut pas tout mettre à la disposition des privés. L.C.K. : Par rapport aux étapes

restantes, comment comptez-vous élargir le débat, y a-t-il d'autres communications en vue dans les universités ou dans d'autres villes du pays ?

A.B. : Nous avons voulu donner une suite à ce travail. C'est la raison pour laquelle nous remercions le président de l'Église du Christ au Congo qui a accepté de faire don de cet ouvrage aux universités nationales pour aider nos étudiants à s'engager dans le domaine de la recherche appliquée en matière de gouvernance des ressources naturelles. Il s'agit déjà d'une piste intéressante qui donne des orientations pour la suite. Il y a également le projet de « Pacte national » pour la gouvernance des ressources naturelles. Cette sorte de protocole d'accord national vise à faire

la cohésion nationale autour d'un thème qui nous unit au bout du compte. En effet, il s'agit d'une propriété commune. Si tout le monde se met d'accord pour dire que ces ressources doivent être profitables à tous, mettons-nous ensemble pour voir comment réaliser ce projet. Une telle initiative va contribuer à nous apporter la cohésion, la paix et même l'unité comme l'a si bien dit un expert lors des échanges.

Pour l'instant, ces ressources naturelles nous attirent beaucoup d'ennuis. Il faut bien les gérer et tout le monde doit s'impliquer. Cela contribuera forcément à la stabilité du pays.

L.C.K. : Beaucoup d'experts ont relevé justement le fait que vous aviez « superbement évité » de parler des politiques au cours

de votre exposé. Comment allez-vous alors faire la connexion avec le monde politique pour proposer votre « Pacte national » en matière de gouvernance des matières naturelles ?

A.B. : Effectivement, il y avait beaucoup de questions sur le monde politique. Nous visons plutôt les partis politiques. Très franchement, dans ce pays, on n'arrive pas toujours à cerner le rôle exact des partis politiques. D'ailleurs, on les entend dire très souvent que le rôle d'un parti politique est de conquérir et de conserver le pouvoir. Ce n'est pas vrai. Son rôle est d'abord de viser l'intérêt général, d'avoir un projet de société et, tout à la fin, d'accéder au pouvoir, après avoir établi des objectifs clairs. On place d'abord l'intérêt général en première place. Ensuite, on se dit que le moyen de faire profiter ce projet à la population est d'accéder au pouvoir. Chez nous, on se limite à conquérir le pouvoir et à le conserver. Il faut une vision véritablement de développement pour le pays et une organisation pour accéder au pouvoir par des

moyens légaux pour l'exercer au bénéfice de la société.

L.C.K. : Au regard de sa position géostratégique, la RDC compte un nombre élevé de pays voisins. Vous avez parlé des politiques à mettre en œuvre pour mieux gérer les ressources naturelles. Quelle est la place des pays voisins dans votre vision ?

A.B. : La RDC est un pays qui compte actuellement dix voisins, si l'on ajoute bien entendu le Sud-Soudan. Nous avons des ressources partagées, notamment celles relatives à l'eau, au pétrole, à l'énergie, etc. Nous devons inclure ce volet dans le cadre d'une diplomatie visant à créer des relations de bon voisinage et des partenariats gagnant-gagnant. Nous avons besoin d'une diplomatie de paix dans les domaines de l'économie et du commerce. Il est important de promouvoir l'image du pays mais également nos valeurs.

Propos recueillis par Laurent Essolomwa

SITUATION POLITIQUE

Le G7 réitère l'appel à l'unité de l'opposition

Pour la plate-forme, l'unité doit avoir comme socle les valeurs républicaines et se construire autour des actions communes.

La conférence de presse tenue le 28 janvier, à Kinshasa, a permis au président en exercice du G7, Pierre Lumbi Okongo, de donner la position de cette plate-forme politique sur certaines questions de l'heure dont la sortie médiatique du chef de l'État, Joseph Kabila, les marches appelées par le Comité laïc de coordination (CLC), etc. Pierre Lumbi a, une fois de plus, appelé à l'unité de l'opposition afin de faire le contrepoids face à la volonté de la majorité présidentielle de conserver le pouvoir en RDC. « À cet effet, j'invite tous les principaux leaders de l'opposition, quels que soient les reproches que les uns et les autres se font, de transcender leurs états d'âme, les rancœurs pour privilégier l'intérêt général de notre nation », a-t-il lancé, en notant qu'il serait aussi opportun qu'une rencontre entre ces leaders soit organisée dans les meilleurs délais pour que les lignes de convergence sur l'unité d'action soient établies.

Année des élections

Le G7, par son président en exercice, se dit convaincu que l'année 2018 doit être « celle de la fin de la dictature (...) en RDC ». La plate-forme dit fonder son assurance sur la réponse réservée par le peuple congolais, dans plusieurs parties du pays, aux appels des laïcs catholiques le 31 décembre 2017 et le 21 janvier. « Les Congolais de toutes confessions religieuses qui ont marché pacifiquement par millions, le 31 décembre dernier et le 21 janvier en cours, à Kinshasa, Lubumbashi, Kisangani, Mbandaka, Goma, Bukavu et ailleurs



le président en exercice du G7, Pierre Lumbi Okongo

à travers la République, ont démontré sans équivoque que notre peuple a vaincu la peur et est déterminé à se libérer des chaînes de la dictature », a noté Pierre Lumbi Okongo. Ce regroupement politique a, par ailleurs, rassuré de prendre l'engagement, avec toutes les forces de changement dans le pays, de poursuivre le combat des martyrs de ces manifestations. « On ne pleure pas les martyrs. On poursuit leur combat jusqu'au triomphe de l'idéal et des valeurs pour lesquels ils se sont sacrifiés. Tel est l'engagement que le G7 a pris avec toutes les forces de changement dans notre pays », a indiqué la plate-forme politique, tout en saluant « le courage » du CLC, de l'Église catholique et de toutes les confessions religieuses qui ont permis de relancer le combat commun pour la démocratie et l'État de droit en RDC. Le G7 n'a pas oublié de féliciter « les forces de l'opposition et du mouvement citoyen qui se sont impliqués activement » dans la réussite de ces marches.

Demande d'une enquête impartiale

Se félicitant de l'attitude des partenaires extérieurs de la RDC, « qui ont unanimement condamné les tueries et autres violences exercées gratuitement par les forces de l'ordre et de sécurité sur des citoyens, marchant avec des bibles, des chapelets, des rameaux de paix, etc. et sans provoquer personne, pour n'exiger rien d'autre que le respect de la Constitution et la tenue d'élections démocratiques dont la mise en œuvre effective de l'Accord politique global et inclusif du 31 décembre 2016 constitue la seule garantie réelle », le G7 a dit souscrire à la demande d'une enquête impartiale formulée notamment par l'opposition congolaise, les organisations non gouvernementales des droits de l'Homme, l'Union africaine, le secrétaire général des Nations unies, l'Union européenne, la Belgique et les États-Unis afin d'identifier les auteurs intellectuels et matériels de ces crimes abominables et de les sanctionner sévèrement. Aussi la plate-forme politique dit-elle trouver fondée la décision du gouvernement belge de ne plus coopérer avec les dirigeants congolais car « non seulement ils n'ont plus de légitimité pour diriger la RDC et engager le peuple congolais mais aussi parce qu'ils maintiennent le pays sous tension en sabotant délibérément l'Accord de la Saint-Sylvestre et en violant constamment les droits de l'homme et les libertés fondamentales ». Alors qu'elle a également exprimé « sa plus vive indignation face à la réaction épidermique et irresponsable des autorités congolaises qui se lancent dans des mesures de rétorsion contre le gouvernement belge ».

Attente des signaux forts pour décrier le climat politique

Pour le G7, des millions des Congolaises et Congolais parmi lesquels près de trois millions, qui ont marché le 31 décembre 2017 et le 21 janvier, attendaient du président Joseph Kabila, à l'occasion de son interview du 26 janvier, des signaux forts pour décrier le climat politique extrêmement tendu et explosif.

À en croire cette plate-forme, les Congolais attendaient notamment que le chef de l'État présente ses condoléances aux familles éprouvées et les excuses du gouvernement congolais pour les victimes causées par les forces de l'ordre pendant les marches, ainsi que l'annonce de la venue de la dépouille d'Étienne Tshisekedi et l'abandon des poursuites judiciaires contre Moïse Katumbi. Aussi, a souligné le G7, ces Congolais attendaient la libération immédiate des prisonniers politiques emblématiques tels que Jean-Claude Muyambo, Franck Diongo, Diomi Ndongala, Huit Mulongo et bien d'autres.

Selon le G7, le peuple attendait également la libéralisation des espaces médiatiques et la réouverture des médias injustement fermés, la fin du dédoublement des partis politiques, le libre exercice des activités politiques par tous, notamment le droit de manifester et la liberté des mouvements, la restructuration de la Ceni, la confirmation par le chef de l'État qu'il ne briguera pas un troisième mandat comme l'exige la Constitution... « De tout cela, rien n'a été évoqué. Encore une fois, le président Joseph Kabila n'a pas été au rendez-vous de l'histoire », a regretté la plate-forme de l'opposition, qui ne s'est pas dite surprise, tout en rappelant les conditions de départ des partis qui la composent de la majorité au pouvoir.

Lucien Dianzenza

PROCESSUS ÉLECTORAL

L'ONU appelle au respect de la Constitution

Le respect de la loi fondamentale du pays et l'organisation des élections en décembre 2018 sont les deux conditions pouvant permettre aux Nations unies de remplir leur tâche de façon loyale et ouverte aux côtés de la RDC.

La dernière sortie médiatique du président de la République, Joseph Kabila, a suscité diverses réactions au sein de l'opinion tant nationale qu'internationale. Au nombre de celles-ci, figure celle du secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres. Il réagissait aux propos accusant la Monusco d'avoir violé, de manière répétée, l'accord de siège entre la RDC et les Nations unies. Le secrétaire général a plutôt exhorté à l'organisation des élections en décembre prochain et au respect de la Constitution, deux conditions pour lui permettre de remplir sa tâche de façon loyale et ouverte.

Lors de son intervention sur Radio France internationale, Antonio Guterres a également affirmé la détermination de la Monusco à accomplir sa mission en RDC dans la loyauté. Quelques jours avant, la porte parole de la Mission onusienne en RDC, Florence Marchal, avait précisé que « la Monusco est présente en RDC en application des résolutions du conseil de sécurité de l'ONU, non pour se substituer aux autorités mais pour les renforcer dans l'exercice de leur responsabilité vis-à-vis du peuple ». Elle a aussi relevé que la mission de l'ONU maintient un dialogue

permanent avec le gouvernement congolais sur la mise en œuvre de son mandat qui consiste à soutenir les autorités congolaises « pour le bien-être de la population ».

Face à la presse, le 26 janvier, Joseph Kabi-



Le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres

la avait appelé à une clarification des relations entre la RDC et la Monusco, qualifiant de négatif le bilan de la mission onusienne déployée dans ce pays depuis près de vingt ans. Il s'était totalement opposé à toute tentative de faire passer la RDC pour un pays sous tutelle de cette mission onusienne. Le président Kabila avait, en outre, accusé la Monusco d'avoir violé à plusieurs reprises l'accord de siège qui régit les relations entre son pays et l'ONU.

Jeannot Kayuba

CHOLÉRA

Kinshasa n'a plus enregistré de décès depuis deux semaines

L'épidémie que connaît la ville capitale dans ses vingt-six zones de santé sur les trente-cinq semble être maîtrisée sur le terrain, selon le directeur du Programme national d'élimination du choléra et des autres maladies diarrhéiques (Pnéchol-MD), le Pr Didier Bompangue.

Le Pr Didier Bompangue a confirmé que cela fait plus de deux semaines que plus personne n'est décédé des suites du choléra à Kinshasa. Malgré l'apparition de quelques cas isolés dans différentes zones de santé de la ville, la situation globale de l'épidémie s'est stabilisée. « Dans une ville de douze millions d'habitants et vu la promiscuité des habitations, cela relève de l'exploit et prouve l'efficacité des actions menées sur le terrain, plus particulièrement la sensibilisation porte-à-porte et la mise en place des points de chloration communautaires. Toutefois, nous ne devons pas baisser la garde et le centre des opérations d'urgence du Pnéchol-MD maintient un niveau élevé de surveillance épidémiologique », a indiqué le directeur du Pnéchol-MD. Le choléra étant une des maladies des mains sales, le meilleur moyen de se protéger est de respecter les mesures d'hygiène de base telles que le lavage régulier des mains, la consommation d'eau traitée et aliments chauds bien couverts, a-t-il insisté.

Cette réduction de décès dus au choléra est, en grande partie, le fruit de la sensibilisation, parce que dès la notification du premier cas

à Kinshasa, le 25 novembre 2017, les acteurs communautaires se sont relayés tous les jours pour s'assurer de la bonne diffusion des messages dans toutes les zones prioritaires de la ville. D'ailleurs, le 23 janvier, les relais communautaires ont circulé à travers la ville à bord d'une caravane motorisée et de motos pour inviter la population à respecter les mesures d'hygiène de base, condition sine qua non pour couper la chaîne de transmission du choléra.

Lors de son point presse du 27 décembre dernier, le ministre de la Santé, le Dr Oly Ilunga Kalenga, avait insisté sur le fait que la riposte contre le choléra était une riposte communautaire dans laquelle tout le monde devait s'impliquer. De nombreux acteurs ont répondu à l'appel tels que le mouvement scout et d'autres mouvements de jeunesse. Ainsi plus de vingt mille scouts de Kinshasa seront-ils déployés sur le terrain pour accompagner les équipes du Pnéchol-MD et de la division provinciale de la santé. Des actions de sensibilisation dans les écoles, les universités et les entreprises sont également prévues. Pour rappel, depuis fin novembre 2017, Kinshasa a enregistré huit cent vingt-six cas suspects de choléra et trente-deux décès. N'étant pas une zone endémique de choléra, tous les cas que la ville a enregistrés provenaient des provinces avoisinantes.

Aline Nzuzi

SANTÉ

La Fondation Famille Gertler se retire de l'Hôpital du Cinquantenaire de Kisangani

Le médecin directeur sortant de l'établissement sanitaire, le Dr Baron Ngasia, a rassuré que le nouveau comité de gestion mis en place sera en mesure de se prendre en charge.



L'entrée de l'hôpital du Cinquantenaire de Kisangani

Dans un rapport rendu public la semaine dernière dont «radiookapi.net» a fait écho, le président du conseil d'administration de la Fondation Famille Gertler (FFG), Pieter Deboutte, a signifié au gouvernement congolais sa volonté de ne plus renouveler le contrat de gestion de l'Hôpital du Cinquantenaire de Kisangani, dans la Tshopo. À en croire ce média de l'ONU, le contrat de gestion de cet hôpital par cette Fondation a pris fin le 21 janvier et la FFG s'est donc retirée de la gestion de cette formation médicale.

Le médecin directeur sortant de cet hôpital, le Dr Baron Ngasia, qui a relevé que malgré l'arrêt de la subvention depuis février 2017, la structure a continué de bien fonctionner, a également assuré avoir laissé deux cent vingt mille dollars américains dans le compte de l'hôpital. Pour lui, le nouveau comité de gestion de cet établissement médical sera en mesure de se prendre en charge après le départ de la FFG. « Jusqu'à ce que nous nous sommes retirés, nous étions en train de payer les agents de l'hôpital, de faire face aux dépenses de fonctionnement et d'exploitation avec la production locale. Donc, nous pensons qu'avec le retrait de la Fondation Gertler qui a construit, équipé et géré l'hôpital pendant cinq ans, nous avons mis l'hôpital à mesure de pouvoir couvrir ses charges », a-t-il noté. Il est rappelé que l'Hôpital du Cinquantenaire de Kisangani, dont les travaux ont coûté cinq millions des dollars

américains, a été construit en janvier 2013 par la FFG, sur demande du président Joseph Kabila. Cette fondation a géré la formation hospitalière depuis cinq ans et la subventionnait à hauteur d'un million de dollars américains par an. Construit à Kisangani, dans la nouvelle province de la Tshopo, l'hôpital a été offert à la RDC à l'occasion de ses cinquante ans d'accession à l'indépendance. Comme l'hôpital du cinquantenaire de Kinshasa, celui de Kisangani est également ultramoderne avec des équipements de technologie de pointe. Bien que recevant des malades de tous âges, cet hôpital a surtout une vocation pédiatrique avec pour objectif de réduire la mortalité infantile élevée dans la région.

Selon des sources proches de la FFG, cette fondation avait difficilement accepté de prendre un troisième mandat de gestion de cet établissement jusqu'en janvier 2017, notant que cette dernière n'avait pas pour vocation de gérer des hôpitaux. L'établissement emploie trente-trois médecins, dont des spécialistes, soixante-huit infirmiers parmi lesquels les techniciens de laboratoire et de radio, ainsi que cinquante-trois administratifs.

Depuis son inauguration en janvier 2013, l'hôpital du cinquantenaire de Kisangani pratiquait des frais de consultation à la portée du plus grand nombre et les coûts étaient loin de couvrir les frais de fonctionnement de cette structure.

Lucien Dianzenza

**UNE ADRESSE E-MAIL
POUR NOUS ADRESSER VOS ANNONCES
PLUS RAPIDEMENT**

regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr



VODACOM LIGUE 1

Otis Ngoma et Florent Ibenge s'expriment après le derby DCMP - V.Club

Les deux entraîneurs ont chacun réagi et livré leurs analyses après le résultat nul de zéro but partout entre Daring Club Motema Pembe (DCMP) et V.Club lors de la 12e journée de la zone ouest du championnat national de football.



Otis Ngoma

Le derby de Kinshasa entre DCMP et V.Club s'est soldé, le 28 janvier, au stade des Martyrs, par un score neutre de zéro but partout. Au terme de cette partie, les entraîneurs des deux équipes ont livré leurs impressions, en conférence de presse d'après match. « En football, l'équipe qui mérite de gagner doit tout faire pour marquer le seul but qui fera la différence. Aujourd'hui, personne ne méritait de gagner entre nous et V. Club, on a fait match nul ex æquo », a d'emblée souligné Otis Ngoma. Et de poursuivre: « Nous savions que V.Club allait tout faire pour marquer au moins un but et prendre sa revanche. Nous nous sommes dit : 'ce match, on ne devrait pas le perdre, sinon faire un match nul'. Et c'est ce que nous avons fait ». Otis Ngoma a indiqué, en outre, avoir réussi le pari : « On prépare nos matches en



Florent Ibenge

fonction des nos joueurs. Aujourd'hui, nous avons été à notre troisième match en neuf jours. Forcément, l'équipe devrait accuser une fatigue ; raison pour laquelle nous avons opté pour une défense en zone. Ce qui est essentiel, c'est qu'en deux matches, V.Club ne nous a pas battus alors qu'il devrait prendre sa revanche. », s'est réjoui l'entraîneur de DCMP. Pour sa part, Florent Ibenge, un peu frustré de ne pas avoir pu remporter la partie, a fait remarquer : « Nous avons péché dans le dernier geste, en ne mettant pas plus de ballons dans la surface de réparation comme nous l'aurions voulu. Nous n'avions pas su le faire et sommes un peu frustrés, parce qu'à la conférence de presse d'avant-match, j'ai dit qu'il fallait gagner avant de faire le jeu. Le beau jeu a été tout de même présenté au public, malheureusement, nous n'avons pas gagné. Nous continuons toutefois à être sur la bonne voie. Vous n'avez qu'à regarder les occasions. En face, on avait un très bon gardien (Ndr Nathan Mabruki), je pense qu'on méritait de gagner », a-t-il regretté.

L'on rappelle qu'au match aller, DCMP avait pris le dessus sur V.Club par un but à zéro.

Martin Engimo

TRANSPORT AÉRIEN

Le pari d'un marché unique africain enfin réalisé

Il y a une année, le rêve paraissait fou. Le 1^{er} janvier 2017, onze pays africains membres de l'Association des compagnies aériennes d'Afrique (Afraa), une organisation panafricaine créée en 1964, et signataires de l'Accord de Yamoussoukro, ont convenu de l'entrée en vigueur de la mesure de libre accès des transporteurs aériens publics et régionaux aux liaisons africaines. Le 28 janvier, l'Union africaine (UA) a lancé officiellement le Marché unique africain du transport aérien (SAATM) au cours d'un grand événement qui s'est tenu à Addis-Abeba, en Éthiopie.

Il s'agit d'un pas important dans le sens de l'inclusion aérienne en Afrique après le premier acte également important connu sous l'appellation de Déclaration de Yamoussoukro vingt ans plus tôt. En 2015, le projet a enregistré la totale adhésion de onze pays africains : Bénin, Cap Vert, Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Kenya, Nigeria, Rwanda, Afrique du Sud et Zimbabwe. D'autres sont venus l'allonger, à savoir le Burkina Faso, le Botswana, le Gabon, le Ghana, la Guinée, le Libéria, le Mozambique, le Mali, le Niger, la Sierra Leone, le Swaziland et le Togo. Pour nombre d'experts, le SAATM se situe dans le prolongement des efforts pour la mise en œuvre effective de la Déclaration.

Pour la petite histoire, le SAATM représente un projet phare prévu dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'UA. Le triple objectif recherché est d'arriver à mettre sur pied un marché unique et unifié du transport en Afrique, de libéraliser l'aviation civile sur le continent et de faire avancer le programme d'intégration économique de la région. Le secteur aérien africain est devenu stratégique au fil des années,

avec près de huit millions d'emplois créés. L'effectivité du lancement du marché unique va permettre de stimuler, d'une certaine manière, les opportunités dans plusieurs secteurs de la vie économique, principalement le commerce et les investissements transfrontaliers dans les industries de production et de services. Une attention particulière est accordée au tourisme qui a enregistré une percée en Afrique ces dernières années. L'on estime qu'au moins trois cent mille emplois directs supplémentaires devraient voir le jour et deux millions d'emplois indirects.

La démarche représente un enjeu majeur pour la région. En effet, les compagnies non africaines transportent plus de 82% du trafic intercontinental de l'extérieur vers l'Afrique. Face à une telle domination qui préjudicie les opérateurs publics africains, le défi est d'arriver à trouver une alternative capable de les aider à faire face à la concurrence étrangère et à éviter ainsi de disparaître purement et simplement. Une telle perspective est d'autant plus intéressante que le nombre des voyageurs africains va doubler avec la montée, au fil des années, d'une classe moyenne africaine. Il faut arriver à mettre en œuvre des partenariats commerciaux stratégiques pour relancer durablement le secteur aérien africain. La plupart d'études dans cette matière relève l'importance pour les décideurs africains de se concentrer sur la sécurité, la réglementation, les infrastructures et la baisse des coûts. L'on estime par exemple que la simple ouverture du ciel africain peut conduire à une baisse des coûts de l'ordre de 40 à 50 %.

Laurent Essolomwa

DCMP et V.Club se neutralisent, Mazembe vient à bout de Sanga Balende

Alors qu'il n'y a pas eu de but dans le derby de Kinshasa entre DCMP et V.Club dans la zone ouest, un seul but a cependant été inscrit lors du choc entre Mazembe et Sanga Balende, dans la zone centre sud.



L'équipe de DCMP

Kinshasa a pendant un moment oublié, le 28 janvier, ses problèmes politiques. Le temps s'étant arrêté pendant quelques heures pour le derby entre le Daring Club Motema Pembe (DCMP) et l'AS VClub. Arborant les couleurs des clubs respectifs, les supporters des deux équipes sont venus de tous les coins de la capitale pour suivre cette rencontre qui allait être reportée mais le ministre des Sports, Papy Niango, a levé la mesure de suspension des matches de la Vodacom Ligue 1 organisés par la Ligue nationale de football (Linafoot). La rencontre comptait pour la 12e journée de la zone de développement ouest du 23e championnat national de football. Il s'est agi, en fait, d'un choc entre le leader et le deuxième de cette zone de développement. Avec vingt-neuf points dans leur gibecière, les Immaculés ne pensaient pas du tout perdre, face aux Dauphins Noirs déterminés à prendre leur vengeance après la défaite de la première confrontation avec leur rival de tout le temps (1-0).

L'entraîneur principal du DCMP, Otis Ngoma Kondi, et son adjoint, le technicien ivoirien François Guei, ont donc mis en place un dispositif tactique capable de contenir la fluidité de jeu de V.Club du coach Florent Ibenge, avec à ses côtés le technicien congolais Raoul Jean-Pierre Shungu. DCMP a placé le gardien de but international Nathan Mabruki dans les perches. Mukoko Amale, Lola Diakese, Ava Dongo, Ndotoni Kayembe ont composé la ligne défensive du team vert-blanc-rouge. Au milieu de terrain, il y a eu Docksa Gikanji, Rachidi Asumani, le capitaine Ricky Tulengi et Tshibamba Dago, et en attaque Serbi Alongo, alias Robben, et Kazadi Kasengu dit Zadio. On note ici l'absence du milieu organisateur, Tamla Aladj, dit Zito, qui a été très perceptible dans l'entrejeu des Immaculés.

Côté de V.Club, le portier camerounais Nelson Lukong a une fois de plus été titulaire, avec devant lui en défense Djuma Shabani, Padou Bompunga Botuli, Bangala Litombo et Glody Ngonda Muzinga. Au milieu de terrain, il y a eu Nelson Munganga Omba, le Malien Oumar Sidibe, et Fabrice Lwamba, et en attaque, Makusu Mundele Jean-Marc (La saison dernière, il évoluait au DCMP avant de faire quelques mois en Égypte et ensuite revenir dans V.Club), Jésus Muloko Dupapel et Chadrac Muzungu. V. Club a visiblement contrôlé la grande partie du match, alors que DCMP, bien en place tactiquement, a laissé le ballon à l'adversaire au cours de ce match très engagé physiquement ; le milieu de terrain malien, Oumar Sidibe, a été obligé d'abandonner ses partenaires à la 21e mn, à la suite d'une blessure. Au terme de cette rencontre, à la limite hachée, le score de la partie n'a pas bougé : zéro but partout. DCMP garde donc la pool-position avec désormais trente points, devant V.Club qui totalise six points. L'on note que c'est la huitième rencontre entre DCMP coaché par Otis Ngoma et V.Club de Florent Ibenge. Et les statistiques sont en faveur d'Otis Ngoma qui compte trois victoires, deux défaites, et trois résultats à égalité.

Zone centre-sud : Mazembe en maître...

Le même dimanche, dans la zone de développement centre sud, le TP Mazembe de Lubumbashi a battu Sa Majesté Sanga Balende par un but à zéro, une réalisation de Ben Malango Ngita de la tête sur une balle arrêtée excentrée de Meschak Elia à la 73e mn. Ben Malango porte son compteur à quatorze buts. Et Mazembe caracole en tête du classement avec trente-trois points.

Pour cette rencontre, l'entraîneur Pamphile Miyaho Kazembe a placé l'Ivoirien Sylvain Gbohobo dans les perches. En défense, on a noté la présence d'Issama, le Zambien Kabaso Chongo, Joël Kimwaki et Arsène Zola. Le milieu de terrain a été garni du Zambien Nathan Sinkala, l'Ivoirien Koffi Kouamé (remplacé à la 60e minute par le Malien Adama Traoré), et Miché Mika. Et en attaque, on a noté la titularisation de Meschak Elia (remplacé à la 90e+1 par Chico Ushindi), Ben Malango, et le Zambien Rainford Kalaba (remplacé à la 67e mn par Trésor Mputu). Par sa part, le coach Chico Mukeba de Sanga Balende a fait confiance au gardien de but Kalambayi Katembwe. La défense a été meublée par Kanku, Sateu, le Ghanéen Agyiri Nana Koffi, et Bakodila. Au milieu de terrain, il y a eu Oloko, le Ghanéen Agyiri Abdul Razak (remplacé à la 82e mn par Kayembe), et Ngulubi ; et en attaque Lusiela Mande, Lubaki (remplacé à la 32e mn par Kibuki), et Ntambwe.

M.E.

DIPLOMATIE

Intense activité de Denis Sassou N'Guesso à Addis-Abeba

Dans la capitale éthiopienne où il prend part au 30^e sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine (UA), le président de la République a échangé, le 29 janvier, avec différentes personnalités du continent aussi bien sur les questions de paix que sur le développement de l'Afrique.

Appel à une position commune de l'UA sur la Libye



Les présidents Denis Sassou N'Guesso et Joao Lourenço

Lors de la présentation de son rapport sur le conflit libyen, en marge du sommet, Denis Sassou N'Guesso, qui préside le Comité de haut niveau de l'UA sur la crise que traverse ce pays, a

appelé ses pairs de l'organisation panafricaine à adopter une position commune pour que la démarche continentale soit prise en compte dans le processus de sortie de crise en Libye. Pour Denis Sassou N'Guesso, la démarche africaine, qui évolue dans la bonne direction, ne doit pas être ignorée.

Des rencontres bilatérales

Le président de la République a eu, par la suite, une série d'entretiens séparés avec plusieurs personnalités, parmi lesquelles le président Joao Lourenço d'Angola. Les discussions entre les deux chefs d'Etat ont porté sur les questions de paix et de sécurité, notamment dans la sous-région d'Afrique centrale et de coopération bilatérale entre Etats. C'est sans doute les mêmes questions qui ont dominé les entretiens que le chef de l'Etat congolais a eus en tête-à-tête avec Theodorin Nguema Obiang Mangue, vice-président de la Guinée équatoriale.

Sommet mondial sur le climat à Brazzaville ?

La commissaire de l'UA sur les questions agricoles et d'économie rurale, Josefa Leonel Correia Sacko, a échangé avec le président de la République du Congo. Au cœur de l'entretien, la possibilité pour Brazzaville d'accueillir cette année, le sommet mondial sur le climat. Denis Sassou N'Guesso a également évoqué les questions de financement du développement avec Donald Kaberuka, envoyé spécial de l'UA en la matière.

La Rédaction

PROMOTION DE LA TOLÉRANCE

L'Unesco lance un appel à candidatures pour le Prix Madanjeet Singh

La date limite de soumission à la distinction qui vise à promouvoir la compréhension, la résolution de problèmes ainsi que la non-violence est fixée au 30 avril à minuit.

Le Prix est destiné à récompenser des individus, des institutions ou des organisations non gouvernementales qui se sont distinguées par des initiatives particulièrement remarquables, sur plusieurs années. Il s'agit notamment des initiatives visant à promouvoir la compréhension et la résolution de problèmes internationaux ou nationaux dans un esprit de la tolérance et de non-violence. « La tolérance est un acte d'humanité, que nous devons cultiver et pratiquer chaque jour dans notre vie pour jouir de la diversité qui nous rend forts et des valeurs qui nous unissent », a souligné la directrice générale de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), Audrey Azoulay.

Ainsi, cette agence onusienne invite les entités gouvernementales et non gouvernementales, les acteurs de la société civile et les personnes qui travaillent dans le domaine de renforcement des fondements de la paix et de la tolérance à proposer des candidatures. En effet, le Prix Unesco-Madanjeet Singh pour la promotion de la tolérance et de la non-violence a été

établi en 1995 pour marquer l'Année des Nations unies pour la tolérance et le 125^e anniversaire de la naissance du Mahatma Gandhi. C'était également l'année où les États membres de l'Unesco ont adopté la Déclaration de principes sur la tolérance.

Selon un communiqué de cette institution, la création de ce prix a été inspirée par les idéaux de sa Constitution qui proclame que la « paix doit être établie sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité ». « La tolérance est la reconnaissance des droits universels de la personne humaine et des libertés fondamentales d'autrui. Les peuples se caractérisent naturellement par leur diversité ; seule la tolérance peut assurer la survie de communautés mixtes dans chaque région du globe », souligne le document. Rappelons que c'est en reconnaissance de l'engagement de toute une vie en faveur de l'harmonie communautaire et de la paix, que le prix porte le nom de son bienfaiteur, Madanjeet Singh, ambassadeur de bonne volonté de l'Unesco, artiste, écrivain et diplomate indien. D'un montant de cent mille dollars américains, le Prix est décerné tous les deux ans lors d'une cérémonie officielle à l'occasion de la Journée internationale de la tolérance, célébrée le 16 novembre de chaque année.

Parfait Wilfried Douniama

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT EN VUE DE RECRUTEMENT DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (ONG) ET ASSOCIATIONS CHARGÉES DE LA SENSIBILISATION ET LA MOBILISATION DES JEUNES VULNERABLES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES POUR L'EMPLOYABILITE (PDCE)

Référence de l'accord de financement/Numéro du crédit : 5302 – CG

N° d'Identification du Projet : P128628

N° Avis : AMI N° CG-PDCE-021 - SC-CI-17

Date de publication : 25 janvier 2018

Date de clôture : 8 février 2018.

I – Contexte :

Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) afin de couvrir le coût du Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE) et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer les Organisations Non Gouvernementales et Associations chargées de la sensibilisation et de la mobilisation des jeunes vulnérables dans le cadre de la mise en œuvre du projet sus cité.

II – Les services prévus au titre de ce contrat :

Sous la responsabilité du PDCE, l'ONG ou l'association mettra en œuvre des activités de sensibilisation et mobilisation dans les domaines suivants :

- Identification des jeunes vulnérables déscolarisés dans les différents quartiers de Brazzaville et Pointe noire ;
- Sensibilisation des jeunes vulnérables déscolarisés sur le projet ;
- Mobilisation des jeunes vulnérables déscolarisés dans les différents centres de collecte ;
- Gestion des données statistiques des jeunes vulnérables ciblés et touchés par quartier.

III – Profil et qualification du consultant

- Etre une ONG ou association régulièrement immat-

riculée au Ministère de l'Intérieur ;

- Exister depuis au moins une (01) année ;
- Etre capable de fournir les preuves de ses activités sur le terrain (rapports d'activités...);
- Avoir un siège identifiable et fonctionnel;
- Disposer d'une expérience d'au moins d'une année de travail dans le domaine de la sensibilisation des jeunes vulnérables déscolarisés ;

V – Invitation :

Le Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE) invite les consultants (ONG et Associations) éligibles à manifester leur intérêt en vue de fournir les prestations décrites ci-dessus. Les consultants (ONG et Associations) intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter ces services (documentation, références concernant l'exécution de prestations similaires expériences dans des missions comparables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel, etc.)

VI – Informations supplémentaires :

Les ONG et Associations intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence complets, à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables de 9 heures à 16 heures.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par courrier électronique ou sous pli fermé, au plus tard

le 8 février 2017 à 16 heures avec mention « Avis de recrutement des ONG et Associations chargées de la sensibilisation et la mobilisation des jeunes vulnérables ».

Les ONG et Associations qui seront sélectionnés recevront, une lettre accompagnée d'une demande de proposition les invitant à soumettre une proposition technique et financière. A l'issue de l'évaluation des propositions, au moins quatre prestataires seront retenus à Brazzaville et quatre aussi à Pointe Noire, selon la méthode basée sur la Qualification des Consultants (QC) conformément aux procédures définies dans les Directives « Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale, Edition Janvier 2011.

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est: Projet de développement des compétences pour l'employabilité (PDCE)

Unité de Gestion du Projet
Située : 177, rue SOWETO – quartier ex télévision
Email : congo.pdce@yahoo.fr
Brazzaville – République du Congo

Le Coordonnateur du PDCE
OKOMBI Auxence Léonard

DONALD TRUMP

Les Etats-Unis « respectent profondément » les Africains

Le président américain a donné son assurance dans un courrier aux dirigeants africains, a-t-on appris, le 28 janvier de sources diplomatiques, deux semaines après un concert d'indignations provoqué par des propos insultants pour l'Afrique qui lui ont été attribués.

Une source au sein de l'Union africaine (UA) a confirmé l'authenticité du courrier du locataire de la Maison-Blanche adressé aux chefs d'Etat rassemblés pour le 30e sommet de l'organisation, dans la capitale éthiopienne, Addis-Abeba, daté du 25 janvier et relayé sur les réseaux sociaux, ainsi que sa réception par la Commission de l'organisation africaine. Chris Meade, un diplomate de la mission américaine auprès de l'UA, a confirmé qu'un courrier avait bien été envoyé, mais n'a pas souhaité commenter son contenu.

« Les Etats-Unis respectent profondément les partenariats et les valeurs que nous partageons avec l'Union africaine, ses pays membres et ses citoyens à travers le continent. Je tiens à souligner que les Etats-Unis respectent profondément les Africains », assure le président Trump dans ce document. « Nos soldats combattent côte à côte pour défaire les terroristes » et « nous travaillons ensemble pour intensifier un commerce libre, juste et réciproque », a-t-il notamment ajouté.

Lors d'une réunion avec plusieurs sénateurs dans le bureau ovale, le 12 janvier, Donald Trump avait utilisé le terme « pays de merde » en référence à des pays d'Afrique ainsi qu'à Haïti et au Salvador, selon plusieurs médias et un sénateur ayant parti-



cipé à la rencontre. Donald Trump, dont les propos ont provoqué un concert d'indignations, s'était notamment défendu dans une formule alambiquée, affirmant que « le langage que j'ai utilisé lors de la réunion était dur mais ce ne sont pas les mots utilisés ». Le président américain n'a pas fait référence à ces propos dans son courrier du 25 janvier, mais a annoncé que « le secrétaire d'Etat Rex Tillerson se rendra en Afrique pour une visite prolongée en mars ». Aux dirigeants africains, Donald Trump a également dit « se réjouir à l'idée de recevoir nombre d'entre vous à la Maison-Blanche ».

Le 13 janvier, les ambassadeurs de cinquante-quatre pays africains à l'ONU avaient exigé « rétractations » et « excuses ». Selon des sources concordantes, les cinquante-cinq pays membres de l'UA pourraient adopter, lors du sommet d'Addis-Abeba, une déclaration commune condamnant les propos du président américain.

Avec AFP

Brèves

Cameroun

Le premier vice-président du Social democratic front, principale force politique de l'opposition depuis 1990, l'honorable Joshua OSIH, vient d'annoncer sa candidature « à l'élection présidentielle de 2018 ». Un congrès pour décider des différentes candidatures est annoncé le 9 février. John Fru Ndi a toujours pris part à l'élection présidentielle depuis 1992, et a toujours occupé la deuxième place.

Tchad

La police tchadienne a procédé à une soixantaine d'arrestations et tiré des gaz lacrymogènes, le 29 janvier matin à N'Djamena, lors d'une manifestation d'élèves majoritairement du secondaire contre les mesures d'austérité imposées par le gouvernement. Tous les établissements supérieurs, secondaires et primaires sont restés fermés après un appel à une grève illimitée par le principal syndicat de l'enseignement supérieur du Tchad pour protester contre la baisse des salaires des fonctionnaires, conséquence de la nouvelle loi de finances 2018 qui ampute les émoluments des fonctionnaires d'une partie de leurs primes et indemnités. Des policiers anti-émeute étaient placés aux alentours de certains établissements scolaires et à plusieurs carrefours clés de la capitale.

Centrafrique

Le PK5, quartier musulman de Bangui et cœur commercial de la capitale centrafricaine, connaît depuis plusieurs jours un regain de tension, conséquence des tensions entre commerçants et « groupes d'auto-défense » locaux. Le quartier est sous pression depuis que les commerçants ont décidé, le 18 janvier, d'arrêter de payer les groupes dits « d'autodéfense », censés assurer leur protection depuis 2014. Les commerçants ont également déposé une dizaine de plaintes, notamment contre un groupe emmené par un certain « Force », et ont demandé à l'Etat et à la Minusca le démantèlement des bases de tous ces groupes dans le quartier.

Par ailleurs, une première cargaison d'armes russes, destinées à l'équipement des forces armées centrafricaines, est arrivée à Bangui. Mi-décembre, après de longues négociations avec le Conseil de sécurité de l'ONU, la Russie avait été autorisée à donner un stock d'armement conséquent à la RCA, destiné à l'armée centrafricaine en reconstruction, en vertu d'une exemption accordée par l'ONU à Moscou à l'embargo sur les armes décrété à l'égard de ce pays. Washington, Paris et Londres avaient notamment demandé à leur partenaire russe des mesures renforcées de stockage de ces armes et de les identifier précisément avec des numéros de série, selon des sources diplomatiques.

Burkina Faso

Le gouvernement burkinabè et les syndicats de l'éducation sont parvenus à un accord pour « sauver l'année scolaire », paralysée depuis près de quatre mois par une grève des enseignants soutenus par les élèves. Les enseignants observent un mouvement marqué par la suspension des évaluations, du traitement des dossiers, des examens et un sit-in hebdomadaire. Les termes précis de l'accord n'ont pas été dévoilés, mais les enseignants ont obtenu des avancées sur leurs revendications : adoption d'un statut valorisant le personnel, amélioration de la qualité de l'enseignement, de l'accès à l'éducation et des conditions de travail, et revalorisation de la fonction enseignante.

Liberia

Le nouveau président du Liberia, l'ex-star du foot George Weah, a complété le 27 janvier son premier gouvernement en nommant de nouveaux ministres, un mélange de nouveaux venus et de membres de l'ancienne administration. Zogar Wilson, ancien gardien de but de l'équipe nationale de football et du club local Mighty Barrolle, est nommé à la Jeunesse. Le nouveau ministre de l'Intérieur, Varney Sirleaf, est le beau-fils de l'ex-présidente Ellen Johnson Sirleaf. L'ancien ministre de l'Information, Eugene Nagbe, garde son portefeuille dans le nouveau gouvernement, selon un communiqué officiel. Le ministre de l'Education, Ansu Sonii, et celui du Commerce et de l'Industrie, Wilson Tarpeh, étaient les porte-paroles de Weah, pendant sa campagne électorale. Une seule femme, Williametta Piso Saydee-Tarr, devient ministre, elle obtient le ministère du Genre, de l'enfance et de la protection sociale. Plusieurs femmes sont cependant nommées secrétaires d'Etat ou assistantes de ministres.

Avec AFP



ORDRE DES ARCHITECTES DU CONGO

Cum aedificamus

COMMUNIQUE DE PRESSE

A tous les Acteurs et Usagers du BTP :
A l'ensemble des Institutions nationales et internationales :
A l'ensemble des Confrères Architectes Congolais et Etrangers.

L'Ordre des Architectes du Congo est créé par la loi n°013 - 92 du 29 Avril 1992 qui stipule en son article 19 ce qui suit :

« Nul ne peut exercer la profession d'Architecte au Congo s'il n'est inscrit au tableau de l'Ordre des Architectes du Congo ».

A ce titre, le Bureau Exécutif du Conseil National de l'Ordre des Architectes du Congo (OAC) invite tous les partenaires dans divers projets d'Etudes d'Architecture, Contrôle, Suivi et Supervision des travaux à justifier leur appartenance à l'Ordre ou à déposer leur contrat d'association avec un Architecte congolais inscrit au tableau de l'Ordre au plus tard le 23 février 2018.

Dépassé ce délai, les partenaires concernés seront soumis à répondre devant le conseil juridique de l'Ordre et au paiement d'une forte amende, pour non-respect des textes règlementant la profession d'Architecte au Congo, en Afrique par l'Union des Architectes d'Afrique (UAA) et dans le monde par l'Union Internationale des Architectes (UIA).

Les mêmes dispositions s'appliquent aux Agences d'Architecture, Ateliers et cabinets d'Architectes, Bureaux d'Etudes, qui exercent au Congo et ne sont pas inscrits au tableau de l'Ordre des Architectes du Congo.

Pour plus d'informations, se rapprocher du Secrétariat Permanent de l'Ordre, ouvert de lundi au vendredi, face Boulangerie la pleine (vers la coupole). B.P : 772 Brazzaville - République Congo.
Tél. : + 242 05 523 4919 ; E-mail : oacongo@hotmail.com - www.oac-architectes.org

Le présent communiqué tient lieu de sensibilisation et prend effet à compter de sa date de signature.



Fait à Brazzaville, le 25 Janvier 2018
Le Président du Conseil National de l'Ordre des Architectes du Congo

Antoine Béli BOKOLOJOUE

Créé par Loi N° 013-92 du 29 Avril 1992

Article 19 : « Nul ne peut exercer la profession d'Architecte au Congo s'il n'est inscrit au tableau de l'Ordre des Architectes du Congo »
B.P : 772 Brazzaville - Tél. : +242 05 523 49 19 - Compte N°110871-01101 LCB - République du Congo
E-mail : oacongo@hotmail.com - www.oac-architectes.org

PAIX ET SÉCURITÉ

Des sanctions envisagées contre les belligérants sud-soudanais

Le président de la commission de l'Union africaine (UA), Moussa Faki Mahamat, a dénoncé le 28 janvier, dans un discours à l'ouverture du 30^e sommet de l'organisation continentale, la « cruauté incompréhensible » au Soudan du Sud et souligné que « le moment est venu » d'imposer des sanctions contre ceux qui entravent les efforts de paix.

Le diplomate tchadien a décrit « la violence insensible » des belligérants dans le conflit qui oppose les partisans de l'ancien vice-président, Riek Machar, et ceux de l'actuel chef de l'Etat, Salva Kiir, qui s'est déjà soldée par des dizaines de milliers de morts. Présent au sommet de l'organisation panafricaine qui se tient à Addis-Abeba, la capitale éthiopienne, le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a assuré que les Nations unies soutiendraient « n'importe quelle initiative africaine pour une plus robuste réponse ». Si « la cessation des hostilités (...) n'est pas respectée, nous sommes tous d'accord qu'il faudra des mesures plus fortes pour garantir ce respect », a-t-il déclaré à la presse.

« Ce sera naturellement à l'Igad elle-même de prendre l'initiative », a-t-il précisé, évoquant une réunion à huis clos, le 27 janvier, du Conseil de paix et de sécurité de l'UA.

Le gouvernement sud-soudanais, par la voix de son ministre en charge du suivi de l'accord de paix, Martin Elia Lomora, a aussitôt réagi à l'annonce de ces sanctions, soulignant qu'elles « ne peuvent pas être imposées sans raison ». Il a soutenu que les événements rapportés au sujet de son pays dans la presse, « ne correspondent pas à la réalité sur le terrain ».

L'UA a évoqué des sanctions contre Juba après que les Etats-Unis ont appelé, le 24 janvier, aux Nations unies à l'imposition d'un embargo international sur les armes au Soudan du Sud. Pour Washington, ces sanctions sont nécessaires, parce que le gouvernement du président Salva Kiir « prouve de plus en plus qu'il est un partenaire inapte » à mener les efforts de paix pour la plus jeune nation du monde.

Les dirigeants africains semblent être tous unanimes sur les sanctions à imposer à Juba,

puisque nombre d'observateurs considèrent que les dirigeants sud-soudanais sont responsables de la descente aux enfers de leur pays. C'est, d'ailleurs, ce que soutient aussi l'ancien président du Botswana, Festus Mogae, président de la Commission de surveillance et d'évaluation de l'accord de paix d'août 2015 au Soudan du Sud. Il a appelé l'organisation régionale Igad, qui avait supervisé la signature du cessez-le-feu du 24 décembre, à établir des conséquences claires pour ceux qui ne respectent pas les efforts de paix. « Il est maintenant temps de revoir l'éventail de mesures qui peuvent être prises (...) contre ceux qui refusent de prendre ce processus au sérieux », a déclaré Festus Mogae lors d'une réunion avec l'Igad en marge du sommet de l'UA.

L'ONU estime que la guerre au Soudan du Sud, un pays né en 2011 sous les auspices de Washington, a déjà fait près de quatre millions de déplacés et provoqué une crise humanitaire catastrophique.

Nestor N'Gampoula

UNION EUROPÉENNE-MAROC

Melchior Wathelet invalide l'accord de pêche de 2014

L'avocat général de la cour de justice de l'Union européenne (UE) a estimé que « l'exploitation halieutique par l'UE des eaux adjacentes au Sahara occidental ne respecte pas le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination ».

Melchior Wathelet a indiqué que l'UE a « manqué à son obligation de ne pas reconnaître la situation illicite découlant de la violation, par le Maroc, du droit de ce peuple (sahraoui) à l'autodétermination ainsi que de ne pas prêter aide ou assistance au maintien de cette situation ».

Pour l'Association des Amis de la République arabe sahraouie démocratique (Aarasd), l'UE devra désormais négocier ses accords avec le Front Polisario. La justice européenne ayant « clairement » montré le chemin du droit aux institutions de l'UE. L'Aarasd propose à la commission européenne d'engager des négociations avec le représentant légal du peuple du Sahara occidental « ainsi que le suggère l'avis de l'avocat général. 91,5 % des captures halieutiques concernées par l'accord de

pêche se trouvent dans les eaux adjacentes au territoire du Sahara occidental, selon certains spécialistes. Si cela était vrai, presque la totalité de la contrepartie financière, versée au Maroc dans le cadre de cet accord, devrait revenir au peuple du Sahara occidental.

Du coup, l'Aarasd a profité de cette décision pour faire un appel du pied à l'Espagne, la France et le Danemark en ces termes : « N'est-il pas aussi urgent et réaliste pour l'Espagne et sans doute pour la France, le Danemark de rassurer leurs régions de pêche qui ont déjà exprimé de fortes inquiétudes, de s'appuyer sur cet avis pour entrer en contact sérieusement avec le Front Polisario, engager avec lui des négociations qui concerneront à terme les ressources d'un Sahara occidental indépendant ? ».

Elle soutient que la justice européenne « donne l'opportunité à l'Europe de respecter le droit et d'inverser le rapport de forces avec le Maroc. » Le Maroc a, à son tour, rejeté le référendum sur l'indépendance du Sahara occidental.

Noël Ndong

**RELANCE
AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
EN VUE DE RECRUTEMENT DU PERSONNEL DE SUIVI TECHNICO PEDAGOGIQUE
DE LA SOUS COMPOSANTE 1.3 DU PDCE**

Référence de l'accord de financement/Numéro du crédit : 5302 – CG

N° d'Identification du Projet : P128628

N° Avis : AMI N° CG-PDCE-020 - SC-CI-17

Date de publication : 25 janvier 2018

Date de clôture : 8 février 2018.

I – Contexte :

Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) afin de couvrir le coût du Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE) et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat du personnel de suivi technico pédagogique dans la mise en œuvre de la sous composante 1.1 du PDCE.

II - Les services prévus au titre de ce contrat :

Le personnel de suivi technico pédagogique devra assurer l'encadrement pédagogique du maître artisan, le suivi de l'apprentissage et le contrôle. Il va administrer les compétences de vie courante aux apprentis n'allant pas dans les centres d'alphabétisation. Le consultant recruté sous les présents termes de références aura pour tâche d'apporter des conseils basés sur son expérience professionnelle. Plus spécifiquement, le consultant aura pour mission de :

- Appuyer l'Unité de Gestion du PDCE dans la production des outils nécessaires au suivi technico pédagogique de l'apprentissage (fiche de suivi de l'apprenti; rapport hebdomadaire de suivi technico pédagogique...);
- Informer les apprentis de tous les aspects liés à leur apprentissage (droits et devoirs, sécurité) et à la gestion des plaintes;
- Renseigner le responsable de la sous composante par un rapport circonstancié des cas et causes d'abandon des apprentis;
- Assurer l'encadrement pédagogique et technique des

maîtres artisans lors des visites;

- Administrer les compétences de vie courante pendant 30 minutes aux apprentis lors des descentes de terrain;
- S'assurer de la bonne tenue des livrets d'apprentissage des apprentis;
- Informer les maîtres d'ouvrages délégués du déroulement de l'apprentissage et de proposer des remédiations en cas d'insuffisance;
- Participer aux réunions de supervision organisées par le PDCE avec les maîtres d'ouvrages délégués et maîtres artisans;
- Participer aux réunions organisées par les maîtres d'ouvrages délégués et les parents d'apprentis et rendre compte par un rapport au responsable de la sous composante;
- Participer à l'évaluation des apprentis;
- Proposer au PDCE un plan de renforcement de capacités des maîtres artisans;
- Rendre compte au PDCE de toutes situations particulières et préoccupantes survenues lors des visites de terrain.

III - Profil et qualification du consultant

- Etre titulaire d'un niveau d'études minimum de BAC+2 ;
- Avoir une expérience professionnelle comme inspecteur pédagogique chef des travaux, enseignant, professionnel chevronné dans les domaines des métiers de la couture, broderie, maçonnerie, plomberie, carrelage, menuiserie, staff, décoration, mécanique automobile, électricité automobile, tôlerie, peinture, vulcanisation, soudure, chaudronnerie, tuyauterie, élevage des porcins, pisciculture, arboriculture, transformation agroalimentaire, pâtisserie,

boulangerie, sérigraphie, froid et climatisation, etc..

- Avoir la maîtrise de l'outil informatique.

IV – Dossier de candidature :

Les dossiers de candidature à soumettre pour le recrutement comprendront :

- Une lettre de motivation pour le poste;
- Un curriculum vitae détaillé;
- Des copies certifiées de diplômes, certificats, attestations ou tout autre document justifiant la formation et expérience.

V - Informations supplémentaires :

Les personnes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence complets, à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables de 9 heures à 16 heures.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par courrier électronique ou sous plis fermé, au plus tard le 8 février 2017 à 16 heures avec mention « Avis de recrutement du personnel de suivi technico pédagogique dans la mise en œuvre de la sous composante 1.1 du PDCE ».

L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est :

Unité de Gestion du PDCE
À l'attention de monsieur OKOMBI Auxence Léonard, Coordonnateur du PDCE
Adresse : 177 rue Soweto – Quartier Ex télévision Bacongo
Email : congo.pdce@yahoo.fr

**Le Coordonnateur du PDCE
OKOMBI Auxence Léonard**

GUINÉE ÉQUATORIALE

Ballet diplomatique autour des autorités du pays

Après le coup de force déjoué fin décembre, des déplacements ministériels et présidentiels des Etats d'Afrique centrale et de l'ouest sont observés à Malabo, signe de l'importance des conséquences de l'événement.

Le président guinéen, Alpha Condé, par exemple, alors président en exercice de l'Union africaine, s'était rendu le 26 janvier dans la capitale équato-guinéenne avant d'aller en Ethiopie pour le sommet de l'organisation continentale. Le Tchad, préoccupé par le coup d'Etat déjoué en Guinée équatoriale, avait peu après en avoir été informé, dépêché son ministre des Affaires étrangères à Malabo pour apporter son soutien. Le chef de la diplomatie tchadienne avait saisi cette occasion pour mettre en garde contre une « menace sérieuse de déstabilisation dans toute la sous-région d'Afrique centrale ».

Les délégations d'autres pays de la sous-région dont celle du Gabon, y compris une mission de l'ONU, ont tout aussi songé à ramener le calme en Guinée équatoriale. Elles s'y sont rendues dans le but de déminer le terrain. Parlons aussi du président centrafricain, Faustin Archange Touadéra qui, selon une source diplomatique, avait fait le déplacement de Malabo le 10 janvier. Tous ces dépla-

cements ministériels et présidentiels, voire celui du représentant de l'ONU, consistaient à mener des consultations et des négociations pour dissiper des malentendus puisque, selon Malabo, les mercenaires qui voulaient déstabiliser son régime provenaient de certains pays d'Afrique centrale.

Depuis lors, des doutes et zones d'ombre perdurent sur les motivations et les soutiens qu'auraient eus ces hommes. Mais l'importance numérique des Centrafricains dans le groupe et le fait que Mahamat Kodo Bani, le présumé cerveau de ce groupe, soit un Tchadien ont donné à l'affaire une inédite dimension régionale. Selon une source haut placée du régime de Malabo, un nouvel émissaire guinéen vient d'apporter un message au président Déby pour « dissiper les malentendus ». Ces malentendus ont été évoqués la semaine dernière lors de la rencontre entre les présidents Alpha Condé et Obiang Nguema. Le 3 janvier, le ministre équato-guinéen de la Sécurité, Nicolas Obama Tchama, avait annoncé que l'armée avait déjoué un complot à la fin de décembre visant à évincer l'actuel chef de l'Etat de Guinée équatoriale, grâce une opération menée conjointement avec les forces de sécurité camerounaises. Ce coup de force a été fomenté par « un groupe de mercenaires étrangers

», notamment tchadiens, soudanais et centrafricains, à la solde de partis de l'opposition radicale, avait-il affirmé. Ils voulaient « attaquer le chef de l'Etat qui se trouvait dans le palais présidentiel de Koete Mongomo pour passer les fêtes de fin d'année », a précisé le ministre. Des observateurs estiment que la principale conséquence connue de cette tentative de coup d'Etat est « l'abandon par Malabo de l'accord de libre-circulation en Afrique centrale ». Cet accord qui avait pourtant été ratifié par le régime après plus de quinze ans de négociations.

Le coup de force signalé en Guinée équatoriale n'est pas le premier du genre puisqu'en 2004, par exemple, des mercenaires ont tenté de renverser le président Obiang Nguema dans un coup d'Etat dont le financement a été attribué à des financiers britanniques. Et sans attendre longtemps, il avait été établi que Mark Thatcher, le fils de l'ancienne Première ministre britannique, Margaret Thatcher, figurait parmi les commanditaires du putsch. Pour ce faire, il a été condamné en Afrique du Sud après avoir reconnu « avoir tenté de financer des activités mercenaires » visant à déstabiliser les institutions équato-guinéennes.

Nestor N'Gampoula

TRANSPORTS

Une pénurie de carburant perturbe le trafic aérien intérieur

Les rotations d'avions sont perturbées depuis quelques jours entre Brazzaville et Pointe-Noire, les deux principales agglomérations du Congo, en raison d'une pénurie de carburant due à des problèmes de raffinage, a-t-on appris lundi de source officielle.

«Le gouvernement de la République informe l'opinion nationale et internationale que notre pays connaît depuis quelques jours des perturbations de son trafic aérien», selon un communiqué signé par Jean-Marc Thystère-Tchicaya, ministre des Hydrocarbures.

«Ces perturbations sont dues (...) à une pénurie de carburants de type +Jet A+, carburant particulier destiné aux aéronaves», a-t-il ajouté.

Depuis novembre 2016, l'avion est le moyen le plus sûr pour rejoindre Pointe-Noire, dans l'extrême sud du pays, à partir de Brazzaville, les trafics ferroviaire et routier étant obsolètes en raison de l'insécurité liée aux violences dans le département du Pool.

«Il a été constaté, après la dernière importation de Jet A réalisée par notre pays, que les produits concernés ne répondaient pas aux spécifications techniques et légales prévues en République du Congo», selon le texte.

A en croire le gouvernement, la Congolaise de raffinage (raffinerie nationale basée à Pointe-Noire) n'a pas permis de compenser le déficit de carburant dans ce petit pays d'Afrique centrale d'environ cinq millions d'habitants.

Producteur de pétrole, le Congo importe cependant une partie de ses consommations en produits pétroliers raffinés, pour lesquels la demande nationale est supérieure à la production locale.

AFP

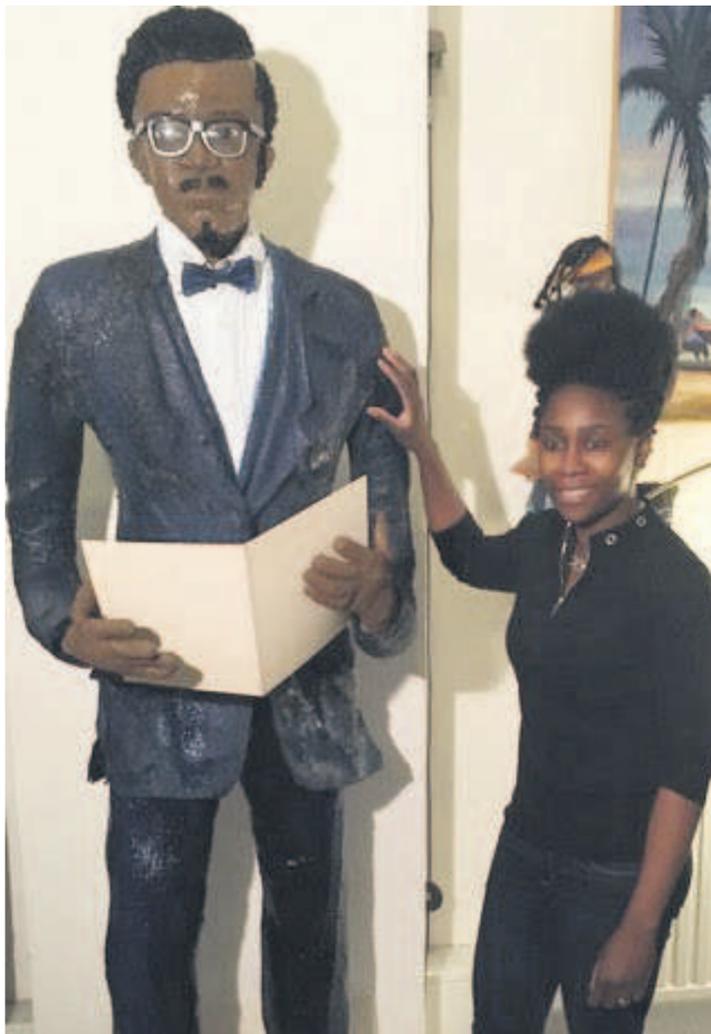
SCULPTURE

Rhode Bath-Schéba Makoumbou ravive le souvenir d'Emery Patrice Lumumba

L'artiste a réalisé une statue représentant le personnage emblématique de l'Histoire du Congo Belge en train de lire son discours à l'occasion de l'accession de son pays à l'indépendance, le 30 juin 1960.

Au vu du visage lumineux de la sculpture de Patrice Lumumba, les invités qui ont assisté, à la galerie Ravenstein de Bruxelles, à la première exposition itinérante du 21 janvier dernier, ont perçu une représentation de l'homme politique d'antan en train de prononcer le discours du 30 juin 1960 adressé aux « Congolais et Congolaises, Combattants de l'indépendance ».

Rhode Bath-Schéba Makoumbou a accepté de créer la sculpture du héros de l'indépendance de l'actuelle République démocratique du Congo, sur commande de Bamko Absl, le Comité féminin et afro descendant pour l'interculturalité contre le racisme. Près de cinquante-huit ans plus tard, la teneur des propos d'Emery Patrice Lumumba ré-



Statue d'Emery Patrice Lumumba entreposée dans l'atelier de sa créatrice, Rhode Bath-Schéba Makoumbou, à Bruxelles Crédit photo : Dimitri M'Foumou-Titi

sonne encore au-dessus de la faune et la flore du Bassin du Congo jusqu'à la capitale de la Belgique.

A l'époque, le nouvel homme de l'Etat souverain ouvrait sa déclaration solennelle en sensibilisant ses compatriotes : « Car, disait-il, cette indépendance du Congo, si elle est proclamée aujourd'hui dans l'entente avec la Belgique, pays ami avec lequel nous traitons d'égal à égal, nul Congolais digne de ce nom ne pourra jamais oublier cependant que c'est par la lutte qu'elle a été conquise, une lutte de tous les jours, une lutte ardente et idéaliste, une lutte dans laquelle nous n'avons ménagé ni nos forces, ni nos privations, ni nos souffrances, ni notre sang ».

Pour raviver ce souvenir, l'artiste d'origine congolaise, plus habituée à représenter les métiers villageois qui tendent à disparaître, a usé de tout son pouvoir de créativité pour reproduire le personnage en grandeur nature, d'une hau-

teur de 2 m, en sciure et colle à bois sur une structure métallique. « C'est la première fois que je crée un personnage historique », a-t-elle confié. Et de reconnaître que c'était un véritable défi qu'elle pense avoir réussi en obtenant le résultat d'une ressemblance approximative avec les photos ayant servi de modèle.

L'opinion belge montre des signes d'ouverture pour accueillir cette sculpture itinérante. La mairie de Bruxelles recherche un endroit dédié à recevoir la statue. En attendant, l'œuvre est dressée pour représenter le symbole de mémoire. « J'ai réussi ce challenge, explique Rhode Bath-Schéba Makoumbou, parce que je me retrouve dans la vision qui était celle d'Emery Patrice Lumumba ». L'artiste s'estime satisfaite de son premier travail avant l'exécution du moulage définitif dans un matériau qui pourra supporter toutes sortes d'intempéries.

Marie Alfred Ngoma

RELANCE**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT EN VUE DE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INTERNATIONAL POUR L'ETUDE SUR L'OFFRE DE FORMATION****Référence de l'accord de financement/Numéro du crédit : 5302 – CG****N° d'Identification du Projet : P128628****N° Avis : AMI N° CG-PDCE-026 - SC-CI-17****Date de publication : 25 janvier 2018****Date de clôture : 8 février 2018.****I – Contexte :**

Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) afin de couvrir le coût du Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE) et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat d'un consultant international pour l'étude sur l'offre de formation.

II – Objectif de l'étude :

L'objectif principal de l'étude est d'établir et maîtriser la cartographie exhaustive des différents prestataires de formation tant publics que privés ainsi que les contenus des formations dispensées en République du Congo. Dans l'atteinte de l'objectif général ainsi défini, l'étude doit permettre au ministère et au PDCE de :

- Déterminer le nombre de prestataires de formations tant publics que privés exerçant au Congo et leur localisation géographique ;
 - Identifier les formations dispensées par ces prestataires et celles susceptibles d'intéresser le PDCE ;
 - Identifier les formations dictées par l'économie et non dispensées ;
 - Maîtriser l'évolution des effectifs des apprenants dans les établissements publics et privés sur les cinq dernières années selon le genre ;
 - Déceler et Analyser les faiblesses de l'offre de formation au Congo ;
- L'étude permettra également de déterminer pour le secteur public :

- Le taux de redoublement au cours des cinq dernières années ;
- Les effectifs du personnel enseignant selon les spécialités et le genre et l'âge ;
- Le nombre du personnel administratif selon le genre et l'âge ;
- Le niveau du plateau technique ;
- Le ratio enseignant/salle de classe ;
- Le ratio apprenant/salle de classe ;
- Le ratio apprenants/poste de travail.

Pour le secteur privé, l'étude permettra de :

- Déterminer les conditions d'accès ;
- Définir la durée de formation par filière ;
- Identifier les formations dispensées (filières, spécialités) ;
- Connaître les diplômes et/ou certificats délivrés à la fin de la formation ;
- Déterminer le profil des formateurs selon les spécialités ;
- Constituer la base de données du ministère de l'enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi en matière de formation

III - Profil et qualification du consultant

- Etre titulaire d'un diplôme au moins égal au doctorat en sciences de l'éducation
- Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience dans le domaine de la formation technique et professionnel, ou en suivi et évaluation des programmes de formation ETP en alternance dont trois au moins dans la conduite des projets relatifs à la formation qualifiante des jeunes et une année au moins d'ex-

périence dans la mise en œuvre d'activités similaires dans d'autres pays de la sous-région.

IV – Dossier de candidature :

Les dossiers de candidature à soumettre pour le recrutement comprendront :

- Une lettre de motivation pour le poste ;
- Un curriculum vitae détaillé ;
- Des copies de diplômes, certificats, attestations ou tout autre document justifiant la formation et expérience.

V - Informations supplémentaires :

Les personnes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence complets, à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables de 9 heures à 16 heures.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par courrier électronique ou sous plis fermé, au plus tard le 8 février 2018 à 16 heures avec mention « Avis de recrutement d'un consultant international pour l'étude sur l'offre de formation ».

L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est :

Unité de Gestion du PDCE

À l'attention de monsieur OKOMBI Auxence Léonard, Coordonnateur du PDCE

Adresse : 177 rue Soweto – Quartier Ex télévision Bacongo

Email : congo.pdce@yahoo.fr

**Le Coordonnateur du PDCE
OKOMBI Auxence Léonard**

RELANCE**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT EN VUE DE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR LA CONCEPTION DU SITE WEB DU PDCE****Référence de l'accord de financement/Numéro du crédit : 5302 – CG****N° d'Identification du Projet : P128628****N° Avis : AMI N° CG-PDCE-019-SC-CI-17****Date de publication : 25 janvier 2018****Date de clôture : 8 février 2018.****I – Contexte :**

Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) afin de couvrir le coût du Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE) et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat du consultant individuel pour la conception du site Web du PDCE.

II – Les services prévus au titre de ce contrat :

- La réalisation et la conception de la Charte Graphique ;
- Concevoir le logotype : ses couleurs (définies grâce au nuancier Pantone) ;
- Définir les polices de caractères et leurs différentes fontes utilisées dans les documents afin de permettre de créer différents niveaux de textes et d'apporter un bon confort de lecture ;
- Définir le mécanisme d'utilisation d'éléments graphiques tels que filigranes, détail du logo agrandi ; courbes, pictogrammes et traits spécifiques au projet ;
- Définir les modèles de supports de Power Point pour les présentations des projets PDCE ;
- Définir les modèles de supports administratifs des projets PDCE (carte de visite, entêtes & Badges) ;
- Définir les principes du choix des images et des illustrations à inclure dans les présentations.
- La réalisation et la conception du portail Web
- Développer des pages web dynamiques et proposer une ergonomie jugée acceptable par l'unité de

gestion du PDCE.

- La conception des outils de communications
 - Définir une nomenclature des mails en pdce.cg des membres de l'unité de gestion ;
 - Fixer et configurer des mails professionnels (mail collectifs) pour les membres de l'unité de gestion, pour les bénéficiaires du projet ou pour toute personne à joindre pour l'intérêt du projet
 - Définir les outils de communications à travers les réseaux sociaux (facebook, twitter...)
 - Intégrer dans le portail web un module d'abonnement au bulletin d'information (Newsletters) et au Forum d'échanges et de partages d'informations.
- Le consultant devra faire une proposition pertinente pour l'hébergement du portail web pour une durée d'un (01) an avec le pack de services approprié accompagné d'un système de gestion et de publication des statistiques par semaine ou par mois.

III - PROFIL et QUALIFICATION DU CONSULTANT**Profil :**

- La présente mission s'adresse aux développeurs réunissant les qualifications requises.
- Qualification du consultant
- Etre titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur (BAC + 3) dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ou tout autre domaine lié aux TIC ;
 - Avoir une expérience prouvée d'au moins cinq (5) ans dans le développement informatique ; et une expérience avérée dans l'infographie (minimum 4 projets de développement Web) sera un plus.

IV – Dossier de candidature :

Les dossiers de candidature à soumettre pour le recrutement comprendront :

- Une lettre de motivation pour le poste ;
- Un curriculum vitae détaillé ;
- Des copies certifiées de diplômes, certificats, attestations ou tout autre document justifiant la formation et expérience.

V - Informations supplémentaires :

Les personnes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence complets, à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables de 9 heures à 16 heures.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par courrier électronique ou sous plis fermé, au plus tard le 8 février 2018 à 16 heures avec mention « Avis de recrutement d'un consultant individuel pour la conception du site Web du PDCE ».

L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est :

Unité de Gestion du PDCE

À l'attention de monsieur OKOMBI Auxence Léonard, Coordonnateur du PDCE

Adresse : 177 rue Soweto – Quartier Ex télévision Bacongo

Email : congo.pdce@yahoo.fr

**Le Coordonnateur du PDCE
OKOMBI Auxence Léonard**

COLLECTIVITÉS LOCALES

Le Congo pourra compter sur l'appui américain dans le processus de décentralisation

L'ambassadeur des Etats-Unis au Congo, Todd Haskell, a indiqué, le 29 janvier à Brazzaville, que son pays qui a une grande expérience en la matière peut accompagner le ministère en charge de la décentralisation et du développement local.

Le diplomate américain s'est exprimé à l'issue d'une audience avec le ministre en charge de la décentralisation et du développement local, Charles Nganfouomo. L'entretien entre les deux personnalités a tourné autour des relations bilatérales entre le Congo et les Etats-Unis, dans le domaine de la décentralisation. Charles Nganfouomo a saisi cette occasion pour présenter à Todd Haskell le département ministériel dont il a la charge ainsi que les missions qui lui sont dévolues, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de décentralisation. Très stratégique, le programme

pour lequel le gouvernement attache du prix depuis quelques années prône essentiellement le développement harmonieux et coordonné des collectivités, à travers les assemblées locales et les conseils locaux et départementaux. Après avoir suivi avec intérêt l'exposé du ministre, l'ambassadeur des Etats-Unis s'est dit intéressé par le projet et a promis l'implication de son pays afin de contribuer tant soit peu à sa réussite.

« Nous avons discuté avec le ministre au sujet du programme gouvernemental de décentralisation. J'ai trouvé ce programme intéressant et ambitieux. Les Etats-Unis ont une grande expérience dans ce domaine, notamment dans la mise en place des gouvernements fédéraux, locaux et municipaux. L'expérience fonctionne à merveille », a souligné Todd Haskell.

Firmin Oyé

DISTINCTION

Les céramistes décernent un prix au ministre Coussoud Mavoungou

La distinction honorifique constituée d'une œuvre d'art, notamment une coupe en argile, traduit la reconnaissance des efforts du ministre de la Recherche scientifique et de l'innovation technologique en faveur des chercheurs et inventeurs congolais.

« Les céramistes congolais unis par leur esprit de patriotisme sont fiers de votre parcours socioprofessionnel. Ils vous décernent ce prix pour sceller leur engagement à vos côtés », a indiqué le coordinateur du Club des céramistes du Congo, Antoine Nganga, remettant, à Brazzaville, le prix au récipiendaire.



Le ministre Coussoud Mavoungou après avoir reçu le prix du Club des céramistes du Congo

Selon lui, l'attachement du ministre de la Recherche scientifique aux acteurs sous tutelle les exhorte à travailler davantage avec dévouement, afin de

relever les défis qui se posent au secteur.

Les membres du Club des céramistes du Congo ont proposé au chef du département de l'innovation technologique de mettre en valeur les potentialités du secteur, de tenir compte des propositions des partenaires sociaux et de prendre les mesures incitatives au développement des activités. Le département de la recherche dispose de plusieurs défis à relever au Congo, parmi lesquels celui de revenir au centre du développement socioéconomique.

« Le département est tenu de faire avec le peu qu'il a ; le plus important c'est la visibilité pour que la recherche serve au peuple. La recherche scientifique devra créer les conditions de l'augmentation de la productivité et servir au pays », a déclaré le ministre Coussoud Mavoungou.

Christian Brice Elion

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°002/MSP/CHUB/DG/CGMP

« FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS D'IMAGERIE MÉDICALE, DES FILMS ET AUTRES CONSOMMABLES ET DE LA MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BRAZZAVILLE »

1. Le Centre Hospitalier et Universitaire de Brazzaville se propose au titre du Contrat de Partenariat Public Privé, de recruter des sociétés chargées d'assurer la fourniture en leasing des équipements d'imagerie médicale, de réparer les équipements en panne, de fournir les films et autres consommables et de procéder à la maintenance de l'ensemble des équipements.
 2. Le Centre Hospitalier et Universitaire de Brazzaville entend sélectionner les sociétés en vue de l'exécution de ces missions, dont la rémunération est assurée sur le revenu de l'exploitation.
 3. Les besoins en équipements d'imagerie médicale et les consommables seront déterminés par les sociétés en étroite collaboration avec les techniciens compétents afin de proposer une offre financière pour l'ensemble des prestations, isolément, répartie selon la nature de la mission à savoir : la fourniture des équipements, la fourniture des consommables, la réparation et la maintenance.
 4. les exigences en matière de sélection sont :
 - a- l'expérience générale et spécifique pour les sollicitations envisagées ;
 - b- la situation financière de l'entreprise ;
 - c- la présence sur le site des techniciens qualifiés ainsi que d'un stock minimum des films et autres consommables ;
 - d- les autres aspects pertinents tels qu'ils ressortent des informations fournies dans les formulaires jointes au dossier de candidature.
 5. Les Candidats intéressés peuvent obtenir les plus amples renseignements auprès de la Cellule de Gestion des Marchés Publics, sise à la deuxième porte des consultations externes de médecine: voir premier bureau à gauche.
 6. Les candidats intéressés peuvent retirer le dossier de sélection à l'adresse ci-dessus indiquée moyennant une somme de cent cinquante mille (150.000) Francs CFA.
 7. Les Dossiers de Candidature pour la sélection doivent être déposés sous enveloppes cachetées délivrées à l'adresse ci-dessus, au plus tard le 16 mars 2018 à 12 heures 00 et doivent être clairement marquées « Candidature de sélection pour la fourniture en leasing des équipements d'imagerie médicale, des films et autres consommables et de la Maintenance des ces équipements du CHU de Brazzaville ».
- Tout dossier remis après cette date sera automatiquement écarté.
8. Les plis seront ouverts le même jour, dans la salle de réunion de la Cellule de Gestion des Marchés Publics du CHUB, sise à la deuxième porte des consultations externes de médecine : voir le bureau du fond du couloir, à 13 heures 00, en présence des représentants des candidats qui souhaitent être présents à l'ouverture.

SANTÉ PUBLIQUE

Le dépistage précoce de la lèpre demeure un défi

Pour éviter les invalidités qui découlent de la maladie, le dépistage doit se faire tôt, a indiqué le ministre de la Santé et de la population, Jacqueline Lydia Mikolo, lors de la célébration de la journée mondiale des lépreux le 28 janvier.

Au Congo, la journée a été célébrée à l'hôpital des lépreux de Kinsoundi encore appelé hôpital Raymond-Poaty, dans le premier arrondissement de Brazzaville, Makélékélé. Jacqueline Lydia Mikolo a mis à la disposition de la structure sanitaire un don de médicaments et des vivres, au profit de ceux qui souffrent de la lèpre, cette maladie infectieuse chronique. La ministre a rappelé que la lèpre est pourvoyeuse d'invalidités et autres séquelles motrices, en particulier dans les zones rurales et forestières du fait de dépistage tardif. « Certains départements du Congo restent endémiques et l'on assiste, ces dernières années, à une résurgence de la maladie, notamment dans le département de la Likouala », a fait savoir Jacqueline Lydia Mikolo. Selon la ministre, le gouvernement tient à renouveler ses engagements dans la mise

en place et le renforcement des programmes nationaux de lutte contre les maladies tropicales négligées, présentes dans le pays. Il s'agit d'une élimination et une éradication réelles ainsi que la réinsertion sociale des malades.

Pour sa part, le directeur de l'hôpital des lépreux, Gaston Ngoma Massala, a indiqué que cette structure est le seul centre spécialisé encore fonctionnel dans la prise en charge des malades. Il a déploré le manque de personnel et plaidé pour le renforcement des capacités du centre. « Nous sommes conscients de l'attention que le gouvernement nous porte et de l'appui des partenaires, mais il y a encore à faire », a-t-il dit.

En rappel, au Congo la lutte contre la lèpre a pris corps dans les années 1980 à travers la création d'un programme de lutte contre cette endémie, la signature d'accords avec des partenaires-acteurs dans la lutte contre la lèpre, notamment la Fondation Raoul-Follereau, qui travaille en partenariat avec le centre Raymond-Poaty de Kinsoundi.

Rominique Makaya

LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

Le député de Madingou 2 entend former 1 200 jeunes

Auguste Ngabelet a promis, le 28 janvier à Brazzaville, de construire un centre de formation professionnelle aux petits métiers à Bouansa, une communauté urbaine proche de Madingou, du chef-lieu du département de la Bouenza.



Auguste Ngabelet (au milieu) s'adressant aux ressortissants de Madingou, le 28 janvier / photo Adiac

L'élu du peuple a fait part de son projet lors d'une rencontre citoyenne avec la diaspora de Madingou. Se disant préoccupé par le chômage des jeunes de sa circonscription électorale, Auguste Ngabelet a promis de mettre à profit son premier mandat à leur service afin de tenter de résoudre cet épineux problème. Pour ce faire, il prévoit la construction d'un centre socioprofessionnel digne à Bouansa, pour former les jeunes et autres personnes valides aux petits métiers. Il a annoncé, par ailleurs, avoir acquis, à cet effet, un terrain de 100 m² de superficie, pour la construction des édifices et accessoires. Ce centre professionnel s'ouvrira, dans un premier temps, avec quatre filières phares, notamment la menuiserie, la coupe-couture, la coiffure dame et la conduite automobile.

Les trois premières années seront consacrées à la recherche des financements, la construction et l'équipement des édifices. La formation professionnelle proprement dite interviendra les deux dernières années du mandat, où environ mille deux cents jeunes seront formés.

« Nous allons construire un centre professionnel à Bouansa. Il nous permettra de former mille deux cents jeunes les deux dernières années, aux petits métiers tels que la coiffure, la coupe-couture, la menuiserie et la conduite automobile. Le projet s'étendra progressivement dans les domaines agricoles », a précisé Auguste Ngabelet.

En initiant ce projet, la vision du député est de doter ses mandants d'une qualification professionnelle ou des métiers qualifiants capables de leur garantir une meilleure insertion sociale. Pour la réussite de son projet au niveau départemental, le député de Madingou 2 a invité les filles et fils de cette contrée à banir les divisions inutiles entre eux. « Je suis élu député, je vais travailler avec tout le monde sans distinction aucune, même avec ceux qui n'ont pas été favorables à moi. Nous devons travailler la main dans la main, mais dans la durée, au profit du développement de notre département », a renchéri Auguste Ngabelet.

Firmin Oyé

AVIS DE VENTE

Parcelle à vendre de 17,5x20 m² à Djiri-Manianga à 150m du stade de la Concorde et du domaine présidentiel.
Contacts : 05 576 02 95 / 06 651 53 23.

INSERTION CONSTITUTIVE

Suivant acte sous seing privé, il a été constitué la succursale de la société OEG OFFSHORE LIMITED présentant des caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : OEG OFFSHORE LIMITED ;

Siège de la succursale : n°23 avenue du Docteur Denis Loemba, Centre-ville, Pointe-Noire, République du Congo ;

Objet : Vente et location de matériel pour l'industrie pétrolière et gazière.

Représentant de la succursale : Monsieur Ahoasi Denis Koblan.

L'acte constitutif a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 15 décembre 2017, sous le numéro 17 DA 1521 ;

La société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire, sous le numéro : CG/PNR/17 B 492.

Cabinet d'Avocats Gomes

INSERTION CONSTITUTIVE

Suivant acte sous seing privé, il a été constitué une société à responsabilité limitée (SARL) présentant des caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : Washeng International ;

Apports : en numéraire ;

Capital social : 3.000.000 francs CFA ;

Siège social : n°23 avenue du Docteur Denis Loemba, Centre-ville, Pointe-Noire, République du Congo ;

Objet : Le transit, import-export, le négoce international, messagerie expresse nationale et internationale, le fret aérien, routier et maritime, commissionnaire en douane, magasinage ;

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social.

Administration de la société : Monsieur Wan Shiyu.

Durée : 99 ans ;

L'acte constitutif a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 15 décembre 2017, sous le numéro 17 DA 1519 ;

La société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire, sous le numéro : CG/PNR/17 B 490.

Cabinet d'Avocats Gomes

NÉCROLOGIE



MM. Wilson Gakosso Letcho, Gustave Koua, Isaac Gakosso, Daniel Kiba, Gotène-Goth Endzongo, Mme Henriette Tsama Gambomi, Jeanne Ngouandé et famille informent les parents, ami(e)s et connaissances que le programme des obsèques de leur père, oncle et frère, le nommé Emmanuel Gakosso, « Tout bouge » décédé le 14 janvier 2018, se présente de la manière suivante :

Mardi 30 janvier :

9h00 : levée de corps à la morgue municipale de Brazzaville ;

9h30 : recueillement au domicile familial sis n° 30 de la rue Congo Texaco ;

11h00 : départ pour la paroisse Saint-Augustin de la Tsiémié ;

11h30 : messe de requiem ;

13h30 : départ pour le cimetière privé Bouka ;

15h30 : fin de la cérémonie.

M. Yannick Mbouma et la grande famille Etokabeka ont le profond regret d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de la veuve Etokabeka née Caroline Tsono, survenu le 21 janvier 2018 à Brazzaville. La veillée mortuaire a lieu au 54 de la rue Mbakas à Poto-Poto. La date de l'inhumation vous sera communiquée ultérieurement.





APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA SÉLECTION DES PRESTATAIRES / FOURNISSEURS POTENTIELS DU PAPN

N°_001_/PAPN-DG

I- CONTEXTE ET OBJECTIFS

Dans le cadre de la mise en place du système de management de la qualité en vue de la certification à la norme ISO 9001 V 2015 de l'activité "Accueil Navires", la Direction Générale du Port Autonome de Pointe Noire (PAPN) s'est engagée résolument dans une démarche dynamique et un état d'esprit qui devront désormais s'inscrire progressivement dans les pratiques professionnelles de l'ensemble de son personnel et de ses partenaires.

C'est dans cette optique que, le PAPN se propose de sélectionner les prestataires / fournisseurs sur la base de leurs capacités et aptitudes à fournir des services de qualité au PAPN.

II- DOMAINES D'ACTIVITES

Les activités à réaliser dans le cadre du présent AMI concernent les domaines suivants:

- Travaux de réparation des quais (réfection poutre de couronnement, bollards, défenses, échelles, etc. trainement des renards)
- Travaux de réparation des terre-pleins et routes (réparation affaissement, nids de poules, trottoirs, bordures de chaussées, curage des ouvrages d'assainissements, etc.)
- Travaux divers de réfection des bâtiments (plomberie sanitaire, peinture, électricité, menuiserie alu et bois, climatisation, charpente et couverture, étanchéité, carrelage, rideaux stores)
- Travaux divers de réparation du réseau de distribution d'eau (réparation bouche d'eau, poteau d'incendie, fuite d'eau sur conduite, entretien des regards à vannes, etc.)
- Travaux divers de réparation du réseau électrique (réparation défaut câble MT [confection boîte de jonction], remplacement cellules MT, entretien des équipements des postes MT/BT et de la sous station électrique, etc.)
- Travaux divers de réparation de l'éclairage public et des grands espaces (remplacement câbles BT en défaut, remplacement des luminaires 150W et 1000W, etc.)
- Fourniture des pièces de rechange d'origine (filtres à huile, à gasoil, à air et à pollen; courroie d'entraînement; batterie; pneu; rotule de direction et de pivot; biellette; bras avant et arrière, système de freinage, amortisseurs, etc.) pour les véhicules de marque ci-après:
 - TOYOTA Land Cruiser Prado TXL, Land Cruiser Station Wagon, Land Cruiser VXR V8, Coaster, Land Cruiser Prado, Land Cruiser Simple Cabine, Land Cruiser Hilux D/C
 - SUZUKI Grand Vitara et Jimmy
 - MITSUBISHI L200
 - MAGIRUS
 - Renault Trucks Kerax
 - Volvo
 - Mercedes E350
- Fourniture des pièces de rechange d'origine (filtres à gasoil et à air; courroie d'entraînement; batterie; etc.) pour les groupes électrogènes de marque ci-après:
 - Caterpillar, modèle DE22E3
 - GENELEC, modèle HIW - 40T5INS
 - GENELEC, modèle HFW - 30T5INS

- ENERGIE RELAIS (Perkins), modèle P400SV (2206c - E 13TAG3)
 - Fourniture du matériel électrique (câbles MT et BT; cellules MT; luminaire d'éclairage public 150W y/c platine; luminaire 1000W y/c platine; interrupteur; prise de courant 220V; dismatic; disjoncteur DPN; disjoncteur SNE; CCP; coffret électrique; candélabre d'éclairage public; etc.)
 - Fournitures des appareils de froid (split et climatiseur)
 - Fournitures des surpresseurs
 - Fournitures diverses: matériel naval, équipement de de sûreté et de sécurité, petit équipement / outillage, matériel de transport, matériel et consommables informatiques, carburant et lubrifiants (huiles moteur, boîte de vitesse, de refroidissement et de pont, graisse, etc.....)
 - Fournitures de bureau
 - Fourniture et installation de logiciels
 - Prestations de maintenance d'entretien et réparation
 - Prestations d'assurances
 - Prestations de formation
 - Prestations intellectuelles
- ### III- COMPOSITION DU DOSSIER
- Le dossier de la manifestation d'intérêt du prestataire / fournisseur comportera les renseignements suivants:
- une lettre de motivation
 - le statut de l'entreprise ou groupement d'entreprises
 - sa nationalité
 - les références techniques de l'entreprise ou groupement d'entreprises en matière de travaux similaires [une présentation générale de la société, en précisant l'activité de base, les activités secondaires éventuelles, les moyens techniques, humains et financiers, ainsi que les Attestations de références]
 - l'agrément délivré par l'Autorité compétente (Ministère de tutelle de préférence) dont relève le domaine d'intervention pour les activités réglementées
 - la capacité financière assortie d'une copie des deux (02) derniers bilans fiscaux
 - une copie du registre du commerce mentionnant votre activité + patente 2017 + NIU
 - les certificats d'immatriculation SCIEN et SCIET
 - le certificat de moralité fiscale
 - l'attestation d'immatriculation
 - le certificat de non faillite, redressement et de liquidation judiciaire
 - le certificat de résidence fiscale
 - l'attestation du régime d'imposition
 - la lettre d'affiliation à la CNSS
 - le quitus CNSS
 - le numéro d'identification à l'ONEMO
 - les reçus des contrats et paiement de la carte de travail à l'ONEMO
 - le reçu des cotisations patronales à l'ONEMO
 - la liste et la qualification du personnel permanent employé par prestataire/fournisseur, l'entreprise ou groupement d'entreprises, en rapport avec lesdites activités [Curriculum vitae de vos principaux intervenants dans des missions tels que celles pouvant être réalisées pour le PAPN]
- NB: Pour les domaines spécifiques (assainissement, désinfection, dératation, collecte des déchets, hydrocarbures, etc.....) une autorisation ou certificat d'exercer dans ledit domaine délivré par l'Autorité compétente (Ministère de tutelle de préférence) est

exigé.

Les sociétés retenues à l'issue de la présélection seront pré qualifiées pour répondre aux différentes consultations lancées par le PAPN et recevront ultérieurement une lettre d'invitation à soumissionner, accompagnée d'un dossier d'appel d'offres restreint. La sélection se fera en conformité avec les procédures du PAPN. Ils pourront alors retirer le dossier d'appel d'offres complet.

Le PAPN invite les consultants de standard international, intéressés par les prestations précitées, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

IV- PRESENTATION DES DOSSIERS

Les dossiers seront présentés en cinq (05) exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copies marquées comme tels, dans une enveloppe scellée et sans raison sociale.

V- CRITERES DE PRE-QUALIFICATION

Les critères de pré-qualification des sociétés porteront sur:

- l'expérience générale du candidat
- l'expérience, les références et les compétences du candidat dans le domaine des prestations/travaux sollicités
- la capacité financière du candidat (possibilité d'accès au crédit, capacité de financement, bilans du consultant pour les trois dernières années, références bancaires)

VI- DEPOT DES DOSSIERS ET RESULTATS DE LA PRE-QUALIFICATION

Les dossiers devront être déposés à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard le 19 février 2018 à 14 heures 00 minute précises (heure locale). Les dossiers reçus après cette date seront purement et simplement rejetés.

Seuls les prestataires / fournisseurs qui seront agréés par la commission seront consultés dans le cadre de consultations à lancer par le PAPN.

Les plis sont à déposer ou à envoyer par courrier à l'adresse suivante:

**DIRECTION GENERALE DU PORT AUTONOME DE
POINTE NOIRE
BP 711 - Pointe-Noire - République du Congo Email:
info@papn-cg.org**

avec la mention:

**MANIFESTATION D'INTERET
«SELECTION DES PRESTATAIRES / FOURNISSEURS POTENTIELS DU PAPN» A N'OUVRIR QU'EN
SEANCE DE DEPOUILLEMENT DU 19 février 2018**

VII- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le PAPN peut toutefois être amené à demander des informations complémentaires utiles et nécessaires non contenues dans la manifestation du fournisseur. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à la Direction Générale du Port Autonome de Pointe Noire (Secrétariat Permanent de la Cellule de Passation des Marchés), les jours ouvrables du lundi au vendredi de 9 heures à 16 heures.

**Pointe-Noire, le 24 janvier 2018
Le Directeur Général
du Port Autonome de Pointe Noire**

ÉDUCATION

La première cité scolaire du Congo inaugurée au Kouilou

L'important ouvrage réléalisé au village Yanga, dans le district de Madingo Kayes, a été mis en service le 27 janvier par le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Anatole Collinet Makosso.

La cité scolaire de Yanga est équipée d'un bâtiment de six salles de classe pour un cycle primaire complet, d'un internat d'une capacité de près de trois cents élèves, répartis dans quatre et cinq salles, d'une salle multimédia, d'une salle de soins, d'un magasin de stockage, d'un réfectoire, d'un bloc sanitaire, d'un jardin potager, d'un bloc administratif et des logements d'enseignants. Elle est alimentée en eau par un forage, et en électricité par un groupe électrogène ainsi que des panneaux solaires.

L'alimentation scolaire des internes est assurée d'une part, par les élèves eux-mêmes au travers des jardins et champs de l'école, et d'autre part, par des cadres ressortissants de la localité, les parents d'élèves, les associations et les entreprises au travers de divers dons.

La vision du ministère est de créer, à terme, au moins une cité par district. Les objectifs visés par ce regroupement des écoles en une seule sont: l'élimination progressive du déficit en personnel enseignant; la concentration et la maîtrise de l'action pédagogique et de l'effort; l'accessibilité à l'éducation pour tous et l'élimination



Le ministre procédant à la coupure du ruban symbolique

des inégalités; la suppression progressive des classes multigrades; l'amélioration des conditions d'apprentissage par la prise en charge totale des élèves en zone rurale; l'amélioration des rendements scolaires; la création des conditions d'unité et de solidarité; la réduction de l'abandon scolaire avant la fin du cycle; le suivi sanitaire des écoliers; la participation des parents et des communautés de base à l'ouverture et la gestion des banques alimentaires. Dans son mot de circonstance, Nicole

Patricia Poaty, directrice départementale de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation au Kouilou, a salué la dextérité du ministère du tutelle qui traduit dans les faits la vision du président de la République et de son gouvernement en matière éducative.

Constatant pour sa part l'adhésion à ce projet de l'ensemble de la communauté rurale et des parents d'élèves, le ministre Anatole Collinet Makosso a rappelé que son département ne met en

œuvre que la politique du président de la République renouvelée en 2009, à travers son ouvrage intitulé «L'Afrique enjeu de la planète». «Dans cet ouvrage, le président de la République pensait que l'on pouvait s'appuyer sur les zones rurales en vue de développer un système éducatif de qualité qui amène les enfants d'Afrique à grandir en s'appuyant sur leurs valeurs culturelles qui amèneront ces derniers à mieux comprendre les enjeux du développement du-

nable à travers la proximité de l'humain et l'environnement », a indiqué le ministre.

La cité scolaire de Yanga est construite sous les cendres de l'ancienne école primaire de ce village, créée en 1943 et dont les activités furent arrêtées en 2010 à cause de la vétusté des installations scolaires et du manque d'enseignants. Celle-ci a été réalisée grâce au financement de l'Etat congolais, à travers la société internationale Sarlu.

Les cités scolaires sont des regroupements des écoles traditionnellement disséminées sur un rayon de moins de dix kilomètres et dont les effectifs totaux n'atteignent pas trois cent cinquante élèves. Elles obéissent à une vision de modernisation de l'école, en vue d'offrir aux écoliers des zones rurales de bonnes conditions d'apprentissage et de réduire le taux de redoublement, d'abandon et de décrochage des études.

Notons que le ministre Anatole Collinet Makosso avait à ses côtés Louis Bakabadio, conseiller spécial du chef de l'Etat à l'éducation. La cérémonie d'inauguration a été marquée par un planting d'arbre et la remise des kits scolaires aux écoliers par les membres de la cour royale de Loango. Des écoliers venus du village d'Ondebe, dans le département de la Cuvette, ont été invités à cette manifestation.

Séverin Ibara

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA DOUANE

L'événement célébré dans la capitale économique

L'activité a réuni les douaniers de Pointe-Noire et du Kouilou, le 26 janvier, sur le thème: « Un environnement commercial sûr au service du développement économique ».

La commémoration de la Journée internationale de la douane à Pointe-Noire a donné lieu au commentaire du message du secrétaire général de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), Kunio Mikuriya, par le directeur départemental des douanes et des droits indirects, Roger Xavier Okola. Il s'est appuyé sur le thème pour exhorter les douaniers à examiner la manière dont ils peuvent créer un environnement transfrontalier, les invitant à se pencher sur la façon de servir au mieux les personnes et accroître les perspectives des entrepreneurs. « Le thème de cette année fait écho à l'accent actuel mis par la douane sur la facilitation des échanges comme conséquence de l'entrée en vigueur de l'accord de l'Organisation mondiale du commerce. Il renvoie également au programme de

développement durable à l'horizon 2030 adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement et les hauts représentants, réunis au siège des Nations unies, à New York, en septembre 2015, afin d'adopter de nouveaux objectifs mondiaux de développement durable. De plus, il sous-entend les efforts visant à libérer le potentiel des femmes à entreprendre dans le monde des affaires comme moyen de renforcer le développement des entreprises, de créer davantage d'emplois et de lutter contre la pauvreté », a-t-il signifié.

Roger Xavier Okola a aussi affirmé qu'il est également essentiel de tenir compte de l'environnement extérieur dans lequel les entreprises déploient leurs activités, afin de les aider, en particulier les micro, petites et moyennes entreprises, à élargir leurs activités. Un tel environnement, a-t-il soutenu, sera susceptible de favoriser leur participation au commerce international. Il les encourage, en outre, à innover, à générer de l'emploi et à investir dans les ressources humaines, stimulant par la même occasion la croissance économique en augmentant le ni-

veau de vie.

Les entreprises légitimes, a poursuivi le directeur départemental des douanes, requièrent une chaîne logistique sécurisée pour pouvoir prospérer mais certaines menacent le commerce. Par exemple, l'envoi des marchandises illicites pouvant mettre en danger la santé, la sûreté et la sécurité des personnes. La lutte contre la criminalité transfrontalière, y compris le financement illicite du terrorisme international par le biais d'activités commerciales, incombe au premier chef aux douaniers, a souligné Roger Xavier Okola. Aussi a-t-il indiqué que c'est une responsabilité que la douane prend particulièrement à cœur dans ses efforts pour garantir un environnement sécurisé. « La douane doit s'efforcer de construire un environnement qui soit juste et durable. L'importation de marchandises illégales, comme les biens enfreignant des droits de propriété intellectuelle ou les produits licites qui sont passés en contrebande dans un pays pour éviter le paiement de droits de douane ou dont la valeur rapportée est



La tribune officielle des travaux

faussée par exemple, peut causer d'énormes dégâts à l'économie d'un pays. La question ne porte pas seulement sur les pertes financières tant pour les opérateurs commerciaux et les gouvernements, de telles activités peuvent également avoir un impact négatif sur la gouvernance, l'économie, le développement et la sécurité des citoyens partout dans le monde... » a-t-il conclu.

En plus du discours du secrétaire général de l'OMD, les participants ont suivi avec attention quelques thèmes développés pendant

cette cérémonie par quelques sachants, notamment un environnement propice, un environnement sûr, et un environnement juste et durable.

Le clou de la rencontre qui s'est déroulée en présence de Jean Didier Koumba, secrétaire général de la préfecture de Kouilou, et de François Youyi, conseiller spécial du préfet de Pointe-Noire, a été marqué par la remise des attestations de félicitation à quelques douaniers.

Séverin Ibara

GRAND BANDITISME

La Société Régéal vandalisée

Deux personnes armées et cagoulées ont braqué, le 29 janvier, un agent du magasin à Pointe-Noire, s'emparant d'une somme de soixante-quatre millions cent mille francs CFA.



Le véhicule de l'agent cambriolé

Le fait s'est produit dans la matinée lorsqu'un agent de la Société Régéal voulait se rendre en banque pour effectuer un versement, a expliqué le responsable de cette société. « Ce matin à 8 h 40 mn, notre collaborateur devrait partir en banque pour un versement comme nous le faisons d'habitude avant d'aller payer notre fournisseur. Quand il est descendu du bureau pour prendre la voiture, en face se trouvait une autre voiture. Dès qu'il est rentré dans le véhicule, un taxi est venu s'arrêter juste à côté de lui. Les deux passagers à bord, cagoulés, sont sortis et l'un d'eux lui a pointé une arme. Comme les vitres de la voiture étaient fermées, il a résisté. Le braqueur a cassé la vitre, l'a contraint à sortir, et a pris le sac qui contenait soixante-quatre millions cent mille francs CFA. Ils ont ensuite pris la fuite dans leur taxi vers le port », a-t-il indiqué.

Très indigné de cet acte qui s'est produit pour la première fois depuis ses douze ans à la tête de cette société, ce responsable qui a requis l'anonymat souhaite l'arrestation de ces bandits. « Nous avons pris l'immatriculation du taxi et saisi le commissariat de Lumumba, du centre-ville et la brigade anti-criminalité dans l'espoir qu'ils mettront la main sur ces malfrats », a-t-il dit. « Nous n'arrivons pas à comprendre comment ils ont été informés. Aujourd'hui, c'est arrivé à nous et demain peut-être à une autre société », a-t-il martelé, en attendant l'aboutissement de l'enquête.

C.L.L.

DONATION

Yves Saint Lazare assiste les orphelinats et centres d'accueil

Après son concert réussi le 28 janvier à l'Espace culturel Yaro de Pointe-Noire, concert dénommé « Une mélodie pour un geste humanitaire », le patron de l'orchestre K Musica a fait des dons de diverses natures, le 29 janvier, aux différentes structures d'accueil des enfants en rupture familiale de Pointe-Noire.

Avant de faire la ronde des orphelinats, Yves Saint Lazare et K Musica sont allés remercier la direction départementale des Arts et lettres de la ville océane pour sa disponibilité à l'égard des musiciens mais aussi pour son apport à la promotion de la musique. Un don de matériel de bureau a été fait à cette occasion à Fabien Obongo, directeur départemental des Arts et lettres, par les artistes et leurs fan clubs.

La délégation a ensuite été accueillie à la Maison d'arrêt de Pointe-Noire où Yves Saint Lazare a remis des vivres et non vivres aux détenus qui l'ont remercié de tout cœur par la voix de leur porte-parole. Tour à tour, le cortège a visité Le Secours international mouvement chrétien pour la solidarité de l'OCH, un centre d'encadrement des enfants en rupture, le Centre d'accueil des mineurs de Mvou Mvou qui prend en charge quarante enfants, l'orphelinat Aveo Monde, un centre d'accueil et d'hébergement de Makayabou qui s'occupe de soixante enfants et l'orphelinat Shekina de Nkoukou.

Dans toutes ces structures, des vivres et des produits de consommation courante (détergent, savon...) ont été remis. En recevant ces dons, les différents responsables ont remercié vivement l'artiste, tout en demandant aux personnes de bonne volonté d'imiter le geste philanthropique d'Yves Saint Lazare. Signalons que du 1er au 4 février, K Musica participera à la 14e édition du festival sur le Niger qui aura lieu à Segou, au Mali.

H.B.M.

DESCENTE PARLEMENTAIRE

Le député Devic Bissouta rencontre ses mandants

Accompagné de Victor Foudi, président fédéral du Parti congolais du travail, le député de la 2e circonscription de Lumumba, à Pointe-Noire, s'est retrouvé avec sa base, le 27 janvier, à l'Institut technique Thomas-Sankara pour faire le point des deux dernières sessions de l'Assemblée nationale auxquelles il a pris part.



Le député Devic Bissouta s'adressant à ses mandants / Crédit photo «Adiac»

Après son élection, l'honorable Devic Bissouta avait promis de revenir après chaque session faire le point du déroulement des travaux de l'Assemblée nationale. Ainsi, la première session inaugurale de la chambre basse ainsi que la session extraordinaire budgétaire ont dominé cette rencontre.

En s'adressant à ses mandants, l'honorable Devic Bissouta leur a expliqué que le pays traverse une

période de crise qui se ressent sur les dépenses de l'État, obligé à faire des économies sur son fonctionnement. L'année 2018, a-t-il dit, est une année de récession en espérant que 2019 apportera une embellie économique.

L'élu de Lumumba 2 a clôturé son adresse en demandant à sa base de faire des suggestions sur le programme d'activités qu'il entend élaborer avec leur concours. À la fin des retrouvailles, Victor Foudi a félicité Devic Bissouta, le premier député du PCT à avoir rencontré sa base après l'élection de juillet dernier.

Hervé Brice Mampouya

FOOTBALL

La Ligue de Pointe-Noire réaffirme son engagement pour les jeunes

Le bureau exécutif s'est réuni, le 26 janvier, au complexe sportif avec les dirigeants des équipes de première et deuxième divisions ainsi que les représentants du corps des métiers en session ordinaire. La réunion a été rehaussée par la présence du directeur départemental des Sports et de l'éducation physique, Joseph Biangou Ndinga.

Au cours de la première session qui a été une véritable école de savoir pour certains jeunes dirigeants des clubs de D1 et D2, le président de la Ligue, Jean Ferdinand Mampassi, a fait le bilan de la saison passée après avoir expliqué quelques termes du jargon sportif aux participants, le fonctionnement de sa structure et le rôle des différentes commissions qui accompagnent son action.

Après examen des différents points, les participants ont adopté à l'unanimité le rapport d'activités de la Ligue départementale de football du Kouilou saison 2016-2017 et le projet du budget exercice 2018 qui s'élève à cinq millions de francs CFA. Parlant du bilan, Jean Ferdinand Mampassi a indiqué que la saison qui vient de s'achever a été difficile pour son département sur tous les plans. Ce qui n'a pas permis à la Ligue de soutenir les équipes en matériel sportif comme l'exigent les textes. D'ailleurs, il a travaillé dans un bureau sans toiture. « La saison qui vient de s'achever a été pour mon département difficile dans tous les plans. Nous souhaitons pour les saisons futures avoir des équipes capables de commencer et de finir toutes les compétitions organisées par



Une vue des participants (Adiac)

la Ligue ou la Fécofoot », a-t-il dit. Pour ce faire, le président de la Ligue a annoncé la réduction des frais d'engagement au championnat et des visites médicales pour les équipes de football des jeunes. Aussi, pour permettre le bon fonctionnement de la Ligue, le bureau exécutif de la ligue souhaite que la Fédération congolaise de football puisse revoir à la hausse sa subvention aux Ligues de Pointe-Noire et Brazzaville. Parlant des perspectives, la Ligue a annoncé l'organisation des séminaires de formation à l'intention des jeunes entraîneurs et des secrétaires généraux des équipes afin de rehausser le niveau du football depuis la base.

À l'issue de l'assemblée, les dirigeants des clubs ont loué l'initiative prise par le bureau exécutif de les rencontrer au début de la saison. Ces derniers ont, cependant, demandé à la Ligue de les accompagner dans la recherche des sponsors en établissant un imprimé qui facilitera leur demande d'aide auprès des mé-

« C'est le sérieux que le bureau de la Ligue a pris et ses ambitions pour cette nouvelle année malgré quelques faiblesses. La ligue envisage faire preuve d'imagination pour aller de l'avant. La nouveauté, c'est parfois des choses simples et le respect des textes qui régissent cette entité que les gens ont tendance à outrepasser », a souligné Dominique Ballou, président de l'équipe Si-Fumu.

De son côté, le président de l'association sportive Vaudou, Destin Palé, a reconnu que la Ligue a bien travaillé la saison dernière et souhaite, malgré tout des améliorations. « Toute œuvre humaine est entachée d'irrégularités. Ce qui ne veut pas dire que nous sommes parfaits, le bilan de la Ligue cette année a été un peu positif. C'est ainsi que nous sollicitons l'attention de notre Ligue », a signifié le président de l'AS Vaudou, champion départemental de D2.

Charlem Léa Legnoki

FOOTBALL

Le week-end des Diables rouges et des Congolais de la diaspora en Europe

Angleterre, 30^e journée, 3^e division

Blackpool (Christoffer Mafoumbi) VS Charlton, reporté

Angleterre, 30^e journée, 4^e division

Accrington chute à Crawley Town (1-2). Offrande Zanzala est entré à la 74^e alors que le score était acquis.

Sans Amine Linganzi, absent du groupe, Swindon Town bat Crewe Alexandra (4-3).

Belgique, 24^e journée, 1^{re} division

Le Sporting Charleroi est tenu en échec à domicile par Antwerp (1-1). Les Anversois ont pourtant été réduits à 10 puis à 9 aux 70^e et 80^e minutes. Francis N'Ganga a joué l'intégralité du match.

Zulte-Waregem prend un point à Waasland-Beveren (2-2). Avec Marvin Baudry, titulaire en défense centrale.

Belgique, 10^e journée du tournoi d'ouverture, 2^e division

Roulers s'incline chez le

Cercle de Bruges (0-1), qui a pourtant joué à 10 pendant plus d'une heure. Maël Lépicier, titulaire, a été remplacé à la 85^e.

Belgique, 24^e journée, 1^{re} division

Pluie de buts entre le Standard de Liège et Anderlecht (3-3). Remplaçant, Sylver Ganvoula est entré à la 79^e alors que le score était acquis. Au classement, Charleroi est 2^e avec 46 points, devant Anderlecht, 3^e avec 45 points. Zulte-Waregem est 12^e avec 27 points.

Belgique, 10^e journée du tournoi d'ouverture, 2^e division

Lierse bat l'Union-Saint-Gilles (1-0). Jordan Massengo était titulaire.

Avec 10 points, l'Union est 5^e, avec 1 point de plus que Roulers, 8^e et dernier.

Espagne, 21^e journée, 1^{re} division

FC Séville et Getafe se séparent sur un score de parité (1-1). Merveil Ndockyt est

resté sur le banc.

Grèce, 19^e journée, 1^{re} division

Défaite chez le PAE AO Kerkyra pour le FC Plataniyas de Clevid Dikamona (2-0). Le défenseur international congolais est resté sur le banc. Le club crétois perd une occasion de revenir sur son principal concurrent dans la lutte pour le maintien. Plataniyas est en effet 16^e et dernier avec 9 points, contre 14 pour le PAE.

Israël, 20^e journée, 1^{re} division

Le Bnei Yehuda de Mavis Tchibota, entré à la 73^e, est tenu en échec par le Maccabi Tel Aviv (0-0). Mais reste dans la première partie de tableau (5^e avec 32 points).

Italie, 22^e journée, 1^{re} division

Cagliari prend un point à Crotona (1-1) sans Senna Miangué, blessé. Seizième avec 21 points, le club sarde perd une occasion de distancer son adversaire du jour, 17^e et

premier non relégable avec 19 points.

Italie, 23^e journée, 3^e division, groupe C

Catanzaro bat Bisceglie (1-0). John-Christopher Ayina, remplaçant, a effectué ses premiers pas à la 54^e. Sans trouver la faille.

Italie, 21^e journée, 4^e division, groupe F

L'USD Pratola de David Bitsindou, titulaire, s'incline 0-1 sur le terrain de Campobasso

Pays-Bas, 20^e journée, 1^{re} division

Défaite de Twente face au PSV Eindhoven (0-2). Sans David Sambissa.

Pays-Bas, 19^e journée, 4^e division

Sans David Sambissa, absent, la réserve du FC Twente chute chez celle d'Almere City (1-2).

Turquie, 19^e journée, 1^{re} division

Alanyaspor VS Bursaspor (Dzon Delarge), samedi à

11h30

Turquie, 19^e journée, 1^{re} division

Relégué sur le banc, Dzon Delarge a assisté à la défaite de Bursaspor sur le terrain d'Alanyaspor (1-3). Lancé à la 79^e, alors que le score était acquis.

Turquie, 18^e journée, 2^e division

Samsunspor prend le meilleur sur Manisaspor (2-0). Titulaire, Christ Bakaki a été remplacé à la 84^e.

Turquie, 19^e journée, 1^{re} division

Yeni Malatyaspor bat Sivasspor (1-0). Thievy Bifouma, averti à la 94^e et Delvin Ndinga étaient titulaire. Notons l'entrée, sans consé

Turquie, 18^e journée, 2^e division

L'Adana Demirspor baisse pavillon sur le terrain du Caykur Rizespor (1-0). Sans Yannick Loomba, qui a résilié son contrat.

Camille Delourme

CHAN 2018

Vainqueur de la Namibie, le Maroc va en demie, le Soudan sort la Zambie

Samedi, devant le public conquis du stade Mohamed VI de Casablanca, les Lions de l'Atlas se sont qualifiés pour les demi-finales du Championnat d'Afrique des nations en battant la Namibie (2-0).



En marquant son 6^e but du tournoi, le Marocain Ayoub El Kaabi devient le meilleur buteur de l'histoire du Chan (@FRMF)

Le Maroc a ouvert le score à la 36^e : sur un coup-franc rapidement joué par El Karti, Ayoub El Kaabi glissait le cuir sous le ventre de Kazapua du pied gauche. L'attaquant de la RS Berkane inscrivant ainsi son 6^e but du tournoi, devenant ainsi le meilleur buteur de la compétition, devant le Zambien Singuluma (5 buts lors de l'édition 2009). A la 54^e, Saidi doublait la pause sur un corner de

Bencharki. Et mettait les Lions de l'Atlas à l'abri d'un retour des Brave Warriors. Des Namibiens lésés à la 70^e, lorsque l'arbitre refusait la réduction du score à Keimuine pour une faute peu évidente. Dans l'autre match, les Crocodiles du Nil ont déjoué les pronostics en éliminant la Zambie. Un seul but a suffi (Bakhit à la 32^e) au bonheur des Soudanais.

C.D.

CHAMPIONNAT NATIONAL D'ÉLITE LIGUE 1

Les favoris entrent par la grande porte

Les clubs donnés gagnants sur le papier ont confirmé leur suprématie sur l'aire de jeu en s'imposant face à leurs adversaires, lors de la première journée.

« Si les joueurs de Patronage jouent bien, nous les battons par 5 à 0, au cas contraire ce sera pire », s'écriaient le 27 janvier, les supporters de Diables noirs ayant pris d'assaut le stade de l'Unité à Kintélé, bien des heures avant le coup d'envoi. Sûrs de leur ossature renforcée par de nouvelles recrues comme Ntela Kalema, venu de l'AC Léopards, les diabolins ne voyaient pas comment Patronage pouvait les battre. Leur conviction s'est confirmée sur le terrain, mais pas sur le score qu'ils ont prédit. Dès la 14^e mn, en effet, Diables noirs a ouvert la marque grâce à Nkolo Lorry qui, par cette réalisation, a annoncé son retour au club de belle manière. Eric Kandza a doublé la mise, avant que les deux équipes ne retournent aux vestiaires. 2-0, le score est resté inchangé. Pour l'entraîneur de Patronage, Roger Loufoua, son équipe a manqué de réalisme. « Nous avons eu des occasions non concrétisées.

Aussi, mes poulains, notamment les nouvelles recrues, qui viennent de découvrir la première division, ont joué trop bas », s'est-il justifié.

Dans l'autre rencontre, Etoile du Congo est venue à bout de Saint-Michel de Ouenzé (SMO) 3-1. Pourtant certains sportifs prédisaient la défaite des Stelliens par forfait. Le club, à en croire son entraîneur Roger Nianga, a quelques problèmes administratifs. D'ailleurs, les joueurs de l'Etoile du Congo sont arrivés un peu tard au point de n'avoir pas du temps d'échauffement. Sur le terrain, le relâchement s'est fait sentir avant de rendre la vie difficile à l'adversaire. « Avant le coup d'envoi, j'avais le pressentiment que mes poulains allaient faire quelque chose. C'est un bon début de championnat pour nous », a fait savoir Roger Nianga. Pour Parfait Malonga, entraîneur de SMO, cette défaite n'a pas entamé le moral de ses joueurs. Il sera question de se ressaisir prochainement.

Les rencontres de la première journée se sont poursuivies le 28 janvier. Au stade Alphonse-Massamba-Débat, Cara est venu à bout de l'Inter club

2-0. La Jeunesse sportive de Poto-Poto et la Jeunesse sportive de Talangaï se sont séparées dos à dos sur un score de parité : 1-1. A Pointe-Noire, FC Kondzo a réussi son déplacement en s'imposant face à Nico-Nicoyé 1-0. V. Club n'a pas pu tenir tête à La Mancha au point de courber l'échine 0-1. Dans la capitale de l'or vert, l'équipe championne en titre, AC Léopards de Dolisie, a pris le dessus sur l'AS Cheminots 2-1. A Owando, dans le département de la Cuvette, AS Otho a vaincu Tongo FC 3-1.

Pour cette première journée, les clubs congolais engagés en compétitions africaines cette saison se sont mis en confiance. AC Léopards, AS Otho, La Mancha et Cara ont remporté leurs matches. Cela ne suffit pas pour une bonne prestation au niveau continental. Le travail de préparation doit se poursuivre pour être à la hauteur des attentes du public sportif congolais et relever le défi de tenir bon en allant le plus loin possible tant en Coupe de la CAF qu'en Ligue africaine des champions.

Rominique Makaya